

ETU	Action 2	Pays de Gex agglo
Garantir la circulation des espèces sur les corridors stratégiques identifiés		

OBJECTIFS	Du contrat	
	2	Garantir la perméabilité et la non-constructibilité des liaisons biologiques
	Spécifiques de l'action	
	A	Maintenir la perméabilité des corridors dans des secteurs d'urbanisation dynamique
	B	Définir un programme d'actions pour garantir une bonne circulation des espèces dans chacun de ces corridors

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A et B	2-1	Inscription au SCoT	En cours	2017-2020
		2-2	Étude de chacun des 17 corridors	Oui	2015-2016
		2-3	Inscription au PLUi (animation)	En cours	2017-2020
		2-4	Étude foncière	Oui	2015-2016
		2-5	Aménagement des corridors	Non	-
		2-6	Suivi de fonctionnalité des corridors	Non	-
	Avancement moyen de l'action (%)			95%	

INDICATEURS		Réponse aux objectifs			Évaluation
		2	A	B	
	Documents d'urbanisme (SCoT et PLUi) identifiants les corridors comme zones non urbanisables	X	X		Documents d'urbanisme en vigueur depuis le 18/07/2020
	Nombre de corridors dont la fonctionnalité a été améliorée	X	X	X	Pas de corridors aménagés via l'action CCVV-2

BUDGET (€)	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif ou prévisionnel définitif HT	Variation	Engagé HT	Liquidé HT
	2-1	Réalisé en interne Pays de Gex agglo			0	0
	2-2	104 425	104 425	0	104 425	104 425
	2-3	Réalisé en interne Pays de Gex agglo			0	0
	2-4	0	0	0	0	0
	2-5	105 200	0	-105 200	0	0
	2-6	15 000	0	-15 000	0	0
	Totaux HT	224 625	104 425	-120 200	104 425	104 425
	Totaux TTC	269 550	125 310	-144 240		

Plan de financement définitif :

	%	€
FEDER	43,6	54 615
Région AURA	14,5	18 205
Autofinancement (Pays de Gex agglo)	41,9	52 490
Total TTC	100	125 310

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

Il était initialement prévu de scinder cette étude de précisions des continuités écologiques du Pays de Gex et de la répartir dans les deux contrats corridors / vert & bleu (Vesancy-Versoix et Mandement-Pays de Gex). Cependant, pour simplifier la gestion administrative, il a été décidé de réaliser l'étude sur tout le territoire de Pays de Gex via le contrat Vesancy-Versoix. Ce changement a été validé lors du bilan à mi-parcours du CCVV.

L'étude de précisions des continuités écologiques du Pays de Gex a été conduite en 2015-2016. Un inventaire précis des continuités écologiques a été réalisé sur tout le territoire de la Communauté d'agglomération, en coordination avec les territoires voisins (cantons de Vaud et Genève, Communauté de communes du Genevois (74), du Pays Bellegardien (01) et Haut-Jura-Saint-Claude (39)). Cette étude détaille, décrit et cartographie à l'échelle parcellaire les continuités écologiques, mais également définit les zonages et les préconisations à intégrer aux documents d'urbanisme PLUiH et SCoT pour une bonne prise en compte des enjeux relatifs à la trame verte et bleue. Elle a également permis de bâtir un programme d'actions de restauration à mener dans les corridors, détaillé au sein de 41 fiches « continuités », et reposant sur 7 typologies d'actions différentes.

À noter, les aménagements de corridors n'ont pas été réalisés sur le temps du contrat ; les mesures 2-5 et 2-6 n'ont donc pas été menées.

L'INTÉGRATION DANS LE SCOT :

À l'échelle du SCoT, les enjeux relatifs à la TVB sont les suivants :

- Préserver les milieux agricoles et naturels en limitant la consommation de foncier,
- Préserver voire restaurer des continuités écologiques menacées par les phénomènes de conurbation, notamment dans les secteurs centraux du Pays de Gex identifiés au sein de l'étude Trame Verte,
- Protéger les réservoirs de biodiversité
- Conserver les milieux ouverts et bocagers
- Maintenir les espaces relais de la TVB
- Assurer la protection des cours d'eau et des milieux inféodés en tant qu'éléments fonctionnels de la Trame Bleue
- Intégrer la nature en ville en tant qu'élément clef de la Trame Verte et Bleue Urbaine
- Participer à l'amélioration et à la vulgarisation des connaissances sur les espaces protégés, notamment en favorisant la bonne gestion de ces espaces

- Traduction dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

Orientation 3 : Retrouver l'authenticité de l'identité gessienne

1. Mettre en valeur notre cadre de vie remarquable en renforçant les liens entre ville et nature
 - Protéger nos réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques qui les relient ;
 - Favoriser la remise en bon état des continuités écologiques non fonctionnelles ;
 - Garantir la lisibilité et la fonctionnalité des espaces agricoles et naturels face à la diffusion de l'urbanisation ;
 - Construire un archipel de « jardins habités » composé d'espaces de convivialité et de respiration ;
 - Lutter localement contre l'avancée de la forêt et la fermeture des paysages, particulièrement sur les « bas-monts » et au sein de la vallée de la Valserine ;

- Traduction dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (partie réglementaire du SCoT – traduction du PADD) :

Partie 11 : Préserver le cadre naturel et paysager du territoire porteur d'un cadre de vie de qualité

3. Préserver le réseau écologique local et les richesses qu'il supporte (*voir extraits ci-après*)

3. Préserver le réseau écologique local et les richesses qu'il supporte

P

- Protéger les réservoirs de biodiversité dans le PLUiH ;
- Limiter la consommation foncière à 400 hectares maximum ;
- Pour garantir la préservation de la fonctionnalité écologique des réservoirs de biodiversité, ces espaces bénéficient d'une protection stricte et font l'objet d'un classement en zone naturelle, ou en zone agricole protégée (type N ou Ap) :
 - Interdire toute construction et imperméabilisation nouvelle au sein des réservoirs, même agricole, excepté lorsque la desserte de constructions existantes est nécessaire. Les seules constructions autorisées relèvent des équipements d'utilité publique et services publics. Celles-ci doivent néanmoins être compatibles avec l'intérêt et la sensibilité écologique de la zone ;
 - Permettre uniquement une extension limitée des constructions existantes ;
- En dehors de l'enveloppe urbaine existante sera défini dans le PLUiH une zone tampon à constructibilité limitée de 20 mètres autour des réservoirs de biodiversité ;
- Protéger strictement les pelouses sèches en assurant une gestion durable contre l'embroussaillage et la fermeture de ces réservoirs de biodiversité ;
- Interdire le développement de l'urbanisation sur les zones boisées et bocagères d'intérêt et les zones relais pour éviter toute nouvelle fragmentation du réseau écologique. Les activités agricoles et sylvicoles ne sont pour autant pas exclues et sont prises en compte dans le zonage réglementaire par des prescriptions adaptées ;
- Préserver les corridors écologiques fonctionnels de l'urbanisation et intégrer des aménagements spécifiques dans les projets pour renforcer les continuités dans les corridors non fonctionnels dans des Orientations d'Aménagement et de Programmation à dimension environnementale ;
- Au sein des corridors, protéger tous les éléments qui contribuent au déplacement des espèces (haies, mares...) ;
- Les projets impactant un corridor seront soumis à évaluation environnementale et devront justifier de mesures de réduction et compensation ;
- Préserver les forêts alluviales en évitant la réalisation d'ouvrages (barrage, canalisation...) qui impactent les régimes alluviaux et la dynamique hydrique de ces écosystèmes ;
- Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques devront être préservés des pollutions lumineuses ;
- Valoriser le bocage en tant que support des corridors écologiques : les strates arbustives, herbacées et arborées des haies et des ripisylves sont maintenues pour renforcer leur fonctionnalité écologique et préserver la continuité du bocage, espace relais entre les réservoirs ;
- Endiguer la régression des milieux prairiaux et leur appauvrissement spécifique par une gestion forestière visant à limiter la fermeture de ces milieux fragiles ;
- Préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau en garantissant leur fonctionnalité hydrologiques, géomorphologiques et écologiques ;
- Protéger les abords des cours d'eau en les rendant inconstructibles sur 10 mètres de part et d'autre, à partir du sommet des berges ;

R

- Limiter les pollutions d'origine agricole, industrielle ou domestique et réduire les obstacles sur les cours d'eau en lien avec les objectifs pointés par le contrat unique environnemental, le contrat corridors « Vesancy – Versoix » ainsi que le contrat rivière sauvage de la Valserine ;
- Mettre en place des actions de restauration et de préservation sur les zones humides pour renforcer leur rôle de réservoirs de biodiversité et les protéger strictement pour garantir l'ensemble des services écologiques qu'elles assurent notamment vis-à-vis des secteurs d'expansion des crues ;
- Interdire l'épandage et le stockage de fumier en zone inondable ;
- Au-delà de la protection réglementaire de certains milieux, la mise en place opérationnelle de plans de gestion sera nécessaire pour en assurer la pérennité écologique. Les communes pourront se tourner vers des contrats d'aménagement des espaces agricoles et naturels ;
- Les sites « sans statuts » qui peuvent présenter un potentiel écologique seront étudiés et pourront être définis comme réservoirs de biodiversité dans le cas où leurs caractéristiques écologiques le justifient ;
- Mener une étude de préservation des Espaces de Bon Fonctionnement des cours d'eau et intégrer ses conclusions au PLUiH ;
- Valoriser les sites naturels patrimoniaux dans le respect des milieux remarquables en permettant les installations légères indispensables à cette valorisation tels que des panneaux informatifs sur les routes et sites touristiques ;
- Mettre en place des documents de gestion dans les sites naturels dépourvus et ainsi permettre d'améliorer la connaissance de ces espaces.

L'INTEGRATION DANS LE PLUiH :

À l'échelle du PLUiH, l'étude des corridors écologique est reprise dans le rapport de présentation, partie diagnostic.

- Traduction dans le PADD :

Orientation 3 : Retrouver l'authenticité de l'identité gessienne

1. Mettre en valeur notre cadre de vie remarquable à travers des liens étroits entre ville et nature
 - Instaurer un lien ville-campagne affirmant l'image d'un « jardin habité »
 - Préserver des espaces verts en cœur de ville ;
 - Constituer des espaces publics récréatifs de qualité, supports de trame verte et bleue urbaine, s'appuyant ponctuellement sur du patrimoine bâti d'intérêt (exemples : châteaux d'Ornex, de Chevry...) ;
 - Réduire les impacts des espaces urbanisés sur la Trame Verte et Bleue en confortant les trames agro-naturelles au sein du tissu bâti et en limitant la pollution lumineuse.
 - Protéger la trame verte et bleue du territoire
 - Protéger durablement les réservoirs de biodiversité, notamment la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura, en gardant à distance toute activité humaine potentiellement nuisible ;
 - Protéger les connexions entre les réservoirs de biodiversité du Pays de Gex, notamment entre la vallée du Rhône et la chaîne du Jura, en préservant les corridors écologiques, les continuités hydrauliques et végétales ;
 - Protéger strictement les zones humides ;
 - Assurer la préservation des cours d'eau et de leurs espaces de bon fonctionnement et permettre leur bon entretien ;
 - Préserver les zones boisées et bocagères d'intérêt ;
 - Eviter la fermeture des milieux ouverts (prairies, pelouses sèches, alpages) par l'enfrichement, notamment sur le secteur de pâturage et dans la Valserine ;
 - Conserver la vocation agricole des bas-monts afin d'éviter l'avancée de la forêt et conserver un espace tampon avec le Jura, principal réservoir de biodiversité du territoire ;
 - Assurer l'entretien des espaces ouverts.

- Traduction dans la partie règlement du PLUiH : création d'une zone spécifique : Np (Naturelle Protégée)

À l'échelle des plans de zonages du PLUiH : classement de tous les corridors en zone Naturelle Protégée : inconstructible.

À l'échelle du règlement écrit du PLUiH :

- Règles de la zone Naturelle Protégée :

La zone Np (naturelle protégée) est une zone de protection stricte qui vise à conserver le caractère naturel des lieux, pour des raisons d'exposition aux risques, d'enjeu de paysage ou de préservation de la biodiversité. Elle comprend les réservoirs de biodiversité, les zones boisées et bocagères d'intérêt majeur ainsi que les corridors écologiques.

Sont interdites les constructions nouvelles aux vocations suivantes :

- Habitation ;
- Exploitation agricole et forestière ;
- Commerces et activités de service ;
- Autres activités des secteurs secondaire et tertiaire ;
- Locaux et bureaux des administrations publiques et assimilés ;
- Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale ;
- Salles d'art et de spectacles ;
- Équipements sportifs ;
- Autres équipements recevant du public.

Sont autorisées sous conditions :

- La construction de piscine dans une limite de 40m² de surface totale (bassin, plage, margelle et éléments techniques compris) ;
- La réhabilitation d'habitations et de chalets d'alpage à vocation agricole devra se faire strictement dans l'emprise du bâtiment préexistant ;

- Les extensions des bâtiments d'habitation dans la limite d'une extension à partir de l'approbation du PLUiH et dans le prolongement de l'habitat préexistant pour les bâtis d'une surface minimale d'emprise au sol avant extension de 50m². Elles doivent se faire dans une limite de 10% de la surface de plancher existante. La surface de plancher totale après travaux ne doit pas dépasser 100m² ;
- Les extensions des chalets d'alpage à vocation agricole dans une limite d'une extension et dans le prolongement de l'existant. L'extension est limitée à 50m² de surface de plancher supplémentaire ;
- La construction d'annexes sur la même unité foncière que les constructions à usage d'habitation existantes (à condition que ces dernières soient situées en zone N). Le nombre d'annexes est limité à deux maximums par unité foncière. La surface totale d'annexes est limitée à 20m² d'emprise au sol. Les annexes doivent s'implanter à une distance maximale de 10m autour de l'habitation principale ;
- Les locaux et ouvrages techniques et industriels des administrations publiques et assimilés dès lors qu'ils ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, maraîchère, viticole ou pastorale du terrain sur lequel ils sont implantés et qu'ils ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

Pour les bâtiments identifiés dans le règlement graphique, dès lors qu'ils présentent un intérêt architectural ou patrimonial et/ou qu'ils se situent à proximité d'une zone urbanisée, le changement de destination est autorisé pour des vocations de logements, sous réserve d'acceptation, par l'autorité compétente, des éventuelles extensions de réseaux rendues nécessaires et mises à sa charge ou soumises à sa participation financière

VALIDATION DES DOCUMENTS :

- Approbation du SCoT et du PLUiH en février 2020
- Documents rendus exécutoires le 18/07/2020

À venir (daté non définie à ce jour) : révision du PLUiH pour intégration de l'étude de bon fonctionnement des cours d'eau EBF (CCVV n°5/CCMPG n°1).

TRA	Action 3A	Pays de Gex agglo
Développer un projet de gestion du marais de Tutegnny et de l'étang de Cessy		

OBJECTIFS	Du contrat	
	1	Conserver, restaurer et coordonner la gestion des réservoirs de biodiversité
	Spécifiques de l'action	
	A	Restaurer les milieux humides et favoriser les espèces protégées identifiées
	C	Permettre une meilleure gestion de la quantité d'eau sur le marais pour une régulation des débits de l'Oudar, une meilleure fonctionnalité du marais et la submersion (éradication) du solidage

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A	3A-0	Diagnostic du site	Réalisé hors contrat	
		3A-1	Élaboration du plan de gestion	Réalisé hors contrat	
		3A-2	Travaux de restauration des milieux ouverts	Oui	2017-2018
		3A-3	Ouverture du milieu par défrichement	Oui	2017-2018
		3A-7	Suivi des travaux	Oui	2017-2018
		3A-8	Suivis faune/flore/habitats	Oui	2018
		3A-9	Lutte contre les invasives	Oui	2015-2019
	C	3A-4	Maitrise d'œuvre et dossier Loi sur l'eau (DLE)	Supprimé	-
		3A-5	Mise en place d'un seuil pour augmenter le niveau d'eau dans le marais	Supprimé	-
		3A-6	Installation de mesures de débit et température	Supprimé	-
A & C	3A-10	Mise en place d'une signalétique	Abandonné	-	
Avancement moyen de l'action (%)			85		

INDICATEURS		Réponse aux objectifs				Évaluation
		1	A	B	C	
	Évolution des populations d'espèces patrimoniales du site	X	X		X	Une étude « Inventaires et suivis faune-flore sur le Marais de Tutegnny » a été conduite en 2018.
	Nombre d'année de mise en œuvre d'une gestion différenciée de l'étang	X		X		Gestion différenciée réalisée conjointement par la commune de Cessy et l'association de pêche (APEC) : 2014 à 2019 soit 6 années

BUDGET (€)	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
	3A-0			Réalisé hors contrat		0	0
	3A-1			Réalisé hors contrat		0	0
	3A-2	10 000	4 450	- 5 550		4 450	4 450
	3A-3	42 000	24 950	- 17 050		24 950	24 950
	3A-4			Supprimé à mi-parcours		0	0
	3A-5			Supprimé à mi-parcours		0	0
	3A-6			Supprimé à mi-parcours		0	0
	3A-7			Réalisé en interne Pays de Gex agglo		0	0
	3A-8	6 000	3 367	-2 633		3 367	3 367
	3A-9	20 000	0	-20 000		0	0
	3A-10	1 500	0	-1 500		0	0
	Totaux HT	79 500	32 767	-46 733		32 767	32 767
	Totaux TTC	95 400	39 130,40	- 56 269,60			

Plan de financement définitif :

	%	€
FEDER	33,5	13 106,80
Agence de l'eau RMC	40	15 652,16
Autofinancement (Pays de Gex agglo)	26,5	10 371,44
Total TTC	100	39 130,40

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

Des travaux de réouverture de la zone humide ont été réalisés en 2017 (3A-2) ; ils ont consisté en l'arrachage d'arbres (principalement saules et aulnes) sur une superficie de 8 700m². Un broyage de restauration (3A-3) a été conduit sur une surface équivalente l'année suivante. Le suivi des travaux (3A-7) a été réalisé en interne par Pays de Gex agglo.

Afin d'évaluer l'efficacité de travaux, des actions de suivis ont été mises en place :

- suivi paysager par suivi photographique : mis en place dès 2017, il a pour objectif de suivre l'évolution de la végétation sur les zones travaillées du marais (mesure complémentaire réalisée en interne par Pays de Gex agglo) ;
- suivi faune/flore/habitats (3A-8) confié à un prestataire en 2018.

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes (3A-9) a été mise en œuvre notamment par la réalisation de chantiers citoyens de lutte contre le solidage. Cette mesure a été réalisée de 2015 à 2017 sur les petits foyers identifiés sur le site mais n'a pas été reconduite en 2018 faute de participants. Un foyer de renouée du Japon devait être traité sous la ligne à haute tension, pour éviter la propagation de la plante dans le marais. Cette action n'a pas pu être mise en œuvre sur le temps du contrat tout comme la mise en œuvre de la lutte contre le solidage sur la zone réouverte du marais.

Afin de mieux informer le public de la sensibilité du site, il avait été proposé d'ajouter à mi-parcours une mesure de mise en place de signalétique (3A-10). Les membres du comité de pilotage ont jugé cette mesure non pertinente pour l'instant car la signalétique en place est en bon état. Elle a donc été abandonnée.

Enfin, les mesures 3A-4 à 3A-6 ont été supprimées à mi-parcours.

TRA	Action 3B	Pays de Gex agglo
Mettre en œuvre un plan de gestion pour l'étang de Colovrex et ses abords		

OBJECTIFS	Du contrat	
	1	Conserver, restaurer et coordonner la gestion des réservoirs de biodiversité
	Spécifiques de l'action	
	A	Poursuivre un plan de gestion de l'étang de Colovrex dans le but d'améliorer le fonctionnement de l'étang
	B	Améliorer et maintenir les connexions avec les milieux naturels adjacents pour assurer la fonctionnalité du corridor biologique

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A	3B-0	Diagnostic général	Réalisé hors contrat	
		3B-1	Analyses physico-chimiques eau et sédiments	Oui	2015-2016
		3B-2	Topographie	Non	-
		3B-3	Maitrise d’œuvre	Supprimé	-
		3B-4	Installation de chantier	Non	-
		3B-5	Restauration de la zone humide et reprise des berges de l’étang	Oui	2018
	B	3B-6	Plantation d’une haie basse	Oui	2016
		3B-7	Suivi des travaux	Oui	2015-2019
3B-8		Suivi passage à faune et renaturation	Supprimé	-	
3B-9		Suivi naturaliste de la haie	Non	-	
Avancement moyen de l’action (%)			95		

INDICATEURS		Réponse aux objectifs			Évaluation
		1	A	B	
	Qualité de l'eau dans l'étang		X		« Diagnostic écologique du fonctionnement de l'étang de Colovrex » (GREBE, 2015-2016)
	Évolution des populations d'espèces patrimoniales du site	X			Pas de suivi naturaliste réalisé après la mise en œuvre des mesures de gestion
	Linéaires de haie plantée permettant de renforcer la fonctionnalité du corridor biologique	X		X	120 m linéaires de haie implantés (80 arbustes, 13 espèces végétales différentes)

BUDGET (€)	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
	3B-0	Réalisé hors contrat				0	0
	3B-1	7 724	7 724	0		7 724	7 724
	3B-2	500	0	- 500		0	0
	3B-3	Supprimé à mi-parcours				0	0
	3B-4	300	0	- 300		0	0
	3B-5	10 000	620,54	- 9 379,46		620,54	620,54
	3B-6	4 800	743,40	- 4 056,60		743,40	743,40
	3B-7	Réalisé en interne Pays de Gex agglo				0	0
	3B-8	Supprimé à mi-parcours				0	0
	3B-9	Réalisé en interne Pays de Gex agglo				0	0
	Totaux HT	23 324	9 087,94	- 14 236,06		9 087,94	9 087,94
	Totaux TTC	27 988,80	10 810,53	- 17 178,27			

Plan de financement définitif :

	%	€
FEDER	33,6	3 635,18
Agence de l'eau RMC	40	4 324,21
Autofinancement (Pays de Gex agglo)	26,4	2 851,14
Total TTC	100	10 810,53

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

Les analyses physico-chimiques réalisées sur l'étang (3B-1) ont révélé le faible intérêt de renforcer la roselière qui aurait favorisée l'eutrophisation de ce plan d'eau déjà très chargé en matière organique. Dans un 1^{er} temps, il a été proposé de retravailler le réseau de drains qui alimentent l'étang afin d'améliorer la filtration des eaux arrivant dans l'étang et indirectement la qualité de l'eau. Il s'avère que l'étang est majoritairement alimenté par des eaux souterraines et de manière très minoritaire par des eaux de ruissellement. Ce projet de travaux ne semble donc pas pertinent. Le problème de l'étang, comme beaucoup d'étangs de petite taille, est le manque de brassage de la masse d'eau et donc le manque d'oxygénation conduisant peu à peu à une eutrophisation. Une solution pourrait être l'installation d'une aération forcée (type jet d'eau ou aérateur) afin de créer des mouvements d'eau dans l'étang et donc d'améliorer l'oxygénation. Toutefois, la problématique ne semble pas marquée pour l'étang de Colovrex ; aucun indice ne montre actuellement la nécessité d'un tel dispositif. Cette solution a été jugée non pertinente pour l'étang de Colovrex. Il a été décidé de ne pas donner suite à ces 2 projets.

Le site a été labellisé en tant qu'Espace Naturel Sensible du Département de l'Ain au sein du complexe « étang de Colovrex, Bois Durand et Perdriaux » le 7 juillet 2014. Le programme d'actions de l'ENS rédigé en 2016-2017 préconise l'extension de la protection des berges de l'étang côté sud afin de favoriser la diversité biologique du site en limitant le passage. Le projet a consisté à étendre la zone de protection actuelle d'environ trente mètres linéaires en 2018 par la mise en place d'une clôture identique à l'existante. Cette action entre dans la mesure 3B-5, qui a évolué en cours de contrat (voir éléments techniques décrits ci-dessus).

Il est réalisé en 2018 la fauche d'une partie de la phragmitaie en bordure nord de l'étang dans le cadre de la gestion des espèces exotiques envahissantes (fauche des solidages). Des travaux de lutte sur un foyer de renouée du Japon, situé à proximité, sont en cours depuis 2018 (arrachage mensuel d'avril à octobre). Cette mesure complémentaire de lutte contre les EEE est financée via l'action CCVV-65.

L'implantation d'une haie a bien été réalisée en 2016 sur le site (3B-6) avec le concours de la ville de Ferney-Voltaire. Ce projet a permis la mise en place de 80 arbustes de 13 espèces différentes, sur un linéaire de 120m. La mesure de suivi naturaliste de la haie (3B-9) ajoutée à mi-parcours n'a pas pu être mise en œuvre, ce suivi n'étant pas pertinent à court terme.

Suite aux modifications apportées à mi-parcours et à l'évolution du programme d'actions durant la période, les mesures 3B-2 (topographie) et 3B-4 (installation de chantier) n'ont pas été mises en œuvre.

TRA	Action 3C	Pays de Gex agglo
Développer un projet de gestion des étangs de Crassy associant enjeux biodiversité et valorisation piscicole		

OBJECTIFS	Du contrat	
	1	Conserver, restaurer et coordonner la gestion des réservoirs de biodiversité
	Spécifiques de l'action	
	A	Assurer la vocation de réservoir de biodiversité des étangs de Crassy sur le long terme
	B	Permettre une accessibilité au public cohérente avec les enjeux biodiversité de la zone
	C	Restaurer les habitats

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A et C	3C-0	Diagnostic du site	Réalisé hors contrat	
		3C-1	Élaboration du plan de gestion	Réalisé hors contrat	
		3C-2	Travaux de restauration des milieux ouverts (arrachage des buissons, fauche, etc.)	Oui	2015-2019
		3C-3	Lutte contre les plantes invasives	Oui	2015-2019
		3C-4	Ouverture des milieux par défrichement	Oui	2015-2018
		3C-5	Maîtrise d'œuvre + Dossier Loi sur l'Eau + Topographie	Supprimé	-
		3C-6	Installation chantier	Supprimé	-
		3C-7	Modification des berges – Renaturation et création de gouilles	Oui	2018
		3C-8	Suivi des travaux	Oui	2015-2019
		3C-9	Suivi faune/flore/habitats	Oui	2018
		3C-12	Exportation des déchets présents dans la zone	Oui	2018
	B	3C-10	Installation d'une signalétique et de lisses en bois	Non	-
		3C-11	Aménagement de la liaison Crassy-Bidonnes pour personnes à mobilité réduite	Non	-
	Avancement moyen de l'action (%)				80%

INDICATEURS		Réponse aux objectifs				Évaluation
		1	A	B	C	
	Évolution de la surface colonisée par les espèces invasives	X	X		X	Une étude « Inventaires et suivis faune-flore sur les étangs de Crassy » a été conduite en 2018.
	Évolution des populations d'espèces patrimoniales du site	X	X		X	Une étude « Inventaires et suivis faune-flore sur les étangs de Crassy » a été conduite en 2018.
	Nombre d'éléments installés permettant la gestion de la fréquentation	X		X		Installation d'une barrière à l'entrée du site pour limiter la fréquentation des véhicules ; gestion adaptée des lisières pour limiter la pénétration des personnes dans les boisements.

BUDGET (€)	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation	Engagé HT	Liquidé HT
	3C-0			Réalisé hors contrat	0	0
	3C-1			Réalisé hors contrat	0	0
	3C-2	17 000	1 885	-6 804	1 885	1 885
	3C-3		8 311		8 311	8 311
	3C-4	4 500	0	- 4 500	0	0
	3C-5	3 000	0	0	0	0
	3C-6		0	0	0	0
	3C-7		1 600	-1 400	1 600	1 600
	3C-8			Réalisé en interne Pays de Gex agglo	0	0
	3C-9	3 000	2 817	-183	2 817	2 817
	3C-10	1 000	0	-1 000	0	0
	3C-11	35 000	0	-35 000	0	0
	3C-12	1 000	237,50	-762,50	237,50	237,50
	Totaux HT	64 500	14 850,50	-49 649,50	14 850,50	14 850,50
	Totaux TTC	77 400	16 012,90	-61 387,10		

Plan de financement définitif :

	%	€
FEDER	37,1	5 940,20
Agence de l'eau RMC	37,1	5 940,20
Autofinancement (Pays de Gex agglo)	25,8	4 132,50
Total TTC	100	16 012,90

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

Le secteur fait partie du complexe naturel des Marais de la Haute Versoix labellisé Espace Naturel Sensible du Département de l'Ain le 17 novembre 2014 et site Natura2000. Les actions de gestion ont donc été conduites en lien avec la gestion de l'ENS et du site Natura2000.

Le diagnostic du site ainsi que l'élaboration du plan de gestion (3C-0 et 3C-1) ont été réalisés en 2014 hors contrat. Les 1^{ères} mesures ont été mises en œuvre dès 2015. Des travaux de réouverture du boisement rivulaires sud (3C-4) ont été conduits en 2015 ; un 2nd passage a été effectué sur la même zone en 2017. Les travaux prévus sur le boisement nord n'ont pas pu être conduits sur le temps du contrat ; les parcelles concernées étant en cours d'acquisition par la commune en fin de contrat.

Les travaux de restauration des milieux ouverts (3C-2) et de lutte contre les plantes invasives (3C-3) ont été conduits conjointement dès 2015 :

- Lutte contre le solidage sur l'ensemble du site (fauche des clairières et arrachage des pieds isolés) - 2015 à 2019.
- Lutte contre la renouée du Japon : 3 foyers traités par arrachage mensuel d'avril à octobre avec traitement au sel (protocole expérimental) - 2017 à 2019.
- Lutte contre l'Ailante glanduleux et le laurier cerise (gestion des drageons et rejets) – 2017 à 2019.
- Lutte contre le Robinier faux-acacia par cerclage des arbres (< 10 pieds) en 2017 avec suivi annuel jusqu'en 2019.

Plusieurs campagnes d'export des déchets ont été réalisées (3C-9) permettant ainsi de sortir du site des déchets verts et des encombrants déposés sauvagement.

Les travaux de modification des berges ont été jugés non pertinents et supprimés à mi-parcours (suppression des mesures 3C-5, 3C-6 et 3C-7 pour la partie modification de berges). La création de mares pour le sonneur à ventre jaune a été réalisée en 2018. 4 mares ont été créées en zone semi-ouverte, à proximité du Canal de Crans. Un suivi faune/flore/habitats (3C-9) a été réalisé en 2018 afin d'évaluer la pertinence de la gestion mise en place. Il en ressort notamment un constat de régression du solidage.

L'installation d'une signalétique (3C-10) n'a pas été réalisée. Ce point serait à traiter dans le contexte plus large de la gestion du site N2000/ENS. Les lisses en bois n'ont pas été installées car jugées non pertinentes pour l'instant. Il a été préféré la gestion différenciée des lisières du site afin de créer un ourlet végétal naturel dissuasif. Il est à noter que la commune de Divonne-les-Bains a installé une barrière à l'entrée du site pour limiter la circulation et le stationnement des véhicules sur le site. Enfin, le projet d'aménagement de la liaison Crassy-Bidonnes pour personnes à mobilité réduite (3C-11) n'a pas été conduit. Il sera aussi à envisager dans le cadre de la gestion et des projets conduits sur le site N2000/ENS.

TRA	Action 3D	Pays de Gex agglo
Préserver le marais de Brétigny dans les bois de Vèraz		

OBJECTIFS	Du contrat	
	1	Conserver, restaurer et coordonner la gestion des réservoirs de biodiversité
	Spécifiques de l'action	
	A	Évaluer la valeur patrimoniale de cette ZNIEFF de type 1
	B	Préserver les fonctionnalités de ce réservoir de biodiversité

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A	3D-1	Diagnostic du site	Réalisé hors contrat	
		3D-5	Élaboration du plan de gestion	Réalisé hors contrat	
	B	3D-2	Maitrise du foncier (acquisition)	Non	-
		3D-3	Maitrise du foncier (actes administratifs)	Non	-
		3D-4	Animation foncière	Oui	2016-2019
		3D-6	Travaux de restauration de milieux ouverts	Non	-
		3D-7	Lutte contre les invasives	Oui	2016-2019
		3D-8	Maitrise d'œuvre	Supprimé	-
		3D-9	Installation chantier	Supprimé	-
		3D-10	Travaux d'amélioration de la rétention dans le marais et renaturation du marais	Supprimé	-
		3D-11	Suivi des travaux	Non	-
		3D-12	Suivis faune/flore/habitats après travaux	Oui	2018
		3D-13	Animation sylvicole	Non	-
		3D-14	Canaliser la fréquentation	Oui	2016-2019
		3D-15	Exports des déchets	Oui	2016-2019
	Avancement moyen de l'action (%)			40	

INDICATEURS		Réponse aux objectifs			Évaluation
		1	A	B	
	Évolution des populations d'espèces patrimoniales du site	X	X	X	Une étude « Inventaires et suivis faune-flore sur le Marais de Brétigny » a été conduite en 2018.
	Acquisitions foncières réalisées et/ou conventions de gestion avec les propriétaires mises en place	X		X	0 acquisition ou convention mise en place

BUDGET (€)	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation	Engagé HT	Liquidé HT
	3D-1			Réalisé hors contrat	0	0
	3D-2	12 000	0	- 12 000	0	0
	3D-3	5 250	0	- 5250	0	0
	3D-4			Réalisé en interne Pays de Gex agglo	0	0
	3D-5			Réalisé hors contrat	0	0
	3D-6	60 000	0	- 60 000	0	0
	3D-7	10 500	0	- 10 500	0	0
	3D-8			Supprimée à mi-parcours	0	0
	3D-9			Supprimée à mi-parcours	0	0
	3D-10			Supprimée à mi-parcours	0	0
	3D-11			Réalisé en interne Pays de Gex agglo	0	0
	3D-12	2 400	2 266	- 134	2 266	2 226
	3D-13			Réalisé en interne Pays de Gex agglo	0	0
	3D-14	1 500	0	- 1 500	0	0
	3D-15	1 200	0	- 1 200	0	0
	Totaux HT	92 850	2 266	- 90 584	2 266	2 226
	Totaux TTC	111 420	2 719,20	- 108 700,80		

Plan de financement définitif :

	%	€
FEDER	33,3	906
Agence de l'eau RMC	40	1 088
Autofinancement (Pays de Gex agglo)	26,7	725
Total TTC	100	2 719

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

Le plan de gestion du site (3D-1 et 5) a été finalisé en 2014. Il a mis en évidence plusieurs besoins ne concordant pas avec la fiche action initialement rédigée. Celle-ci a été modifiée à mi-parcours. Notamment, aucune mesure n'a été préconisée permettant d'améliorer la rétention d'eau dans le marais, les mesures 3D-8 à 3D-10 ont été supprimées.

De nombreuses actions n'ont pas pu être réalisées faute de maîtrise foncière sur le site (3D-2, 3 et 4). Les propriétaires des parcelles concernées par les actions de restauration des milieux ouverts (3D-6 et 11) ont été contactés en 2017 et ont fait part de leur refus de ce projet. Cette mesure, centrale au projet, n'a donc pas pu être conduite.

La lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes (EEE) a été conduite via d'autres actions sur ce site (CCVV65 et CCVV 8L). La majeure partie de l'action a concerné les berges du Grand Journans. Les espèces suivantes ont été ciblées dans le cadre de cette mesure : Buddléai, Sumac de Virigine, Solidages (petits foyers dispersés), Laurier cerise. La renouée du Japon n'a pas été traitée car les foyers, situés majoritairement au bord du Grand Journans, sont trop nombreux sur le linéaire compris dans le site mais aussi en amont de celui-ci. Si des travaux de lutte contre cette espèce sont à maintenir, une action plus globale doit être envisagée sur le linéaire du cours d'eau. L'export des déchets (3D-15, mesure ajoutée à mi-parcours) a été réalisé le long du Grand Journans, via la fiche CCVV8L.

Une mesure d'animation sylvicole, auprès des propriétaires publics et privés, avait été identifiée (3D-13, mesure ajoutée à mi-parcours). Faute de temps, elle n'a pas pu être mise en œuvre sur le temps de la 2ème phase du contrat.

La canalisation de la fréquentation du site est un enjeu important pour préserver certains milieux (3D-14, mesure ajoutée à mi-parcours). Un travail a été initié en 2018 en lien avec le service Randonnée de Pays de Gex agglo et un projet de boucle de randonnée a été soumis à la commune. Ce projet se poursuit, porté par le service Randonnée. La signalétique n'a pas pu être mise en place sur le temps de la 2ème phase du contrat.

TRA	Action 3E	Pays de Gex agglo
Restaurer le Lion amont et ses annexes hydrauliques		

OBJECTIFS	Du contrat	
	1	Conserver, restaurer et coordonner la gestion des réservoirs de biodiversité
	Spécifiques de l'action	
	A	Restaurer les annexes hydrauliques du ruisseau du Lion dans un objectif de restauration et de mise en valeur des aspects patrimoniaux et fonctionnels des zones humides.
	B	Améliorer l'habitat piscicole et amphibien sur le Lion

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A et B	3E-1	Maîtrise foncière	Oui	2016-2020
		3E-2	Maîtrise foncière	Oui	2016-2020
		3E-3	Animation foncière	Oui	2015-2020
		3E-4	Abattage des peupliers : marquage du bois, coupe et débardage	Oui	2018
		3E-5	Maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet de reméandrement et Dossier Loi sur l'Eau	En cours	2015-2021
		3E-6	Installation de chantier	En cours	2021
		3E-7	Partie Nord : Travaux de reméandrement du Lion	En cours	2021
		3E-8	Partie Sud : Travaux de création d'habitats en lit majeur favorables aux amphibiens	Non	-
		3E-9	Suivi des travaux et animation	En cours	2015-2021
		3E-10	Inventaire suivi faune/flore après travaux	Non	-
		3E-11	Animation sylvicole	Non	-
		3E-12	Éradication du solidage	Non	-
		3E-13	Installation de signalétique	En cours	2021
		3E-14	Entretien et suivi sur l'emprise des travaux	Non	-
	Avancement moyen de l'action (%)			75	

INDICATEURS		Réponse aux objectifs			Évaluation
		1	A	B	
	Évolution des populations d'espèces patrimoniales du site	X	X	X	À évaluer après travaux
	Nombre de frayères sur secteur renaturé	X		X	À évaluer après travaux

BUDGET (€)	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation	Engagé HT	Liquidé HT
	3E-1	12 000	9 450	-2 550	9 450	9 450
	3E-2	3 500	1 100	-2 400	1 100	1 100
	3E-3	Réalisé en interne Pays de Gex agglo			0	0
	3E-4	20 000	0	- 20 000	0	0
	3E-5	30 000	39 960	+ 9 960	39 960	26 807
	3E-6	900	0	- 900	0	0
	3E-7	170 000	234 000	+64 000	234 000	0
	3E-8	10 000	0	0	0	0
	3E-9	Réalisé en interne Pays de Gex agglo			0	0
	3E-10	2 400	0	- 2 400	0	0
	3E-11	Réalisé en interne Pays de Gex agglo			0	0
	3E-12	4 000	0	- 4 000	0	0
	3E-13	1 000	1 000	0	1 000	0
	3E-14	1 500	0	- 1 500	0	0
	Totaux HT	255 300	285 510	+30 210	285 510	37 357
	Totaux TTC	306 360	340 722	+34 362		

Plan de financement prévisionnel :

	%	€
FEDER	23,2	79 080
Agence de l'eau RMC	22	74 836
Autofinancement (Pays de Gex agglo)	54,8	186 806
Total TTC	100	340 722

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

Le plan de gestion du site a été finalisé en 2014. Il a mis en évidence plusieurs besoins ne concordant pas avec la fiche action initialement rédigée. Celle-ci a donc été modifiée à mi-parcours.

Concernant le projet de reméandrement du Lion (3E-5, 6, 7 et 9), des contraintes réglementaires concernant le projet de travaux à mener ont retardé la mise en œuvre. Les différents points de blocage successifs ont pu être levés en lien avec les services de l'État. Le dossier réglementaire (DLE-DIG) a été déposé auprès des services instructeurs pour obtenir l'autorisation de démarrage des travaux de renaturation. Le planning prévisionnel réajusté prévoit que les travaux seront conduits de juillet à octobre 2021 sous réserve de l'obtention des autorisations administratives sollicitées. Les difficultés réglementaires ont imposé la passation d'un marché complémentaire (3E-5) induisant un coût supplémentaire par rapport au coût initial prévu pour la maîtrise d'œuvre. Une signalétique spécifique (3E-13) sera mise en œuvre pendant les travaux.

La partie nord du site est colonisée par le solidage. Une mesure complémentaire a été ajoutée à mi-parcours (3E-12). Elle n'a pas été mise en œuvre, la priorité d'action ayant été donnée au projet de reméandrement sur cette partie. Les mesures d'entretien et le suivi sur l'emprise des travaux pour les 3 années suivant les travaux (3E-14) et d'inventaire suivi faune/flore après travaux (3E-10) ne seront pas mises en œuvre sur le temps du contrat, les travaux étant réalisés en fin de période.

Concernant l'animation foncière (3E-1, 2 et 3), celle-ci a permis d'engager un processus d'acquisition par Pays de Gex agglo de la parcelle constituant l'annexe aval. L'acquisition a été finalisée début 2020. L'abattage des peupliers et des épicéas (3E-4) a été réalisé par l'ancien propriétaire. Les travaux de lutte contre le solidage (espèce exotique envahissante) sur la partie sud et de création d'habitats en lit majeur (3E-8) n'ont pas pu être réalisés sur le temps du contrat. Ils seront réalisés via la fiche action CR2/MIL 3.1e.

Une mesure d'animation sylvicole, auprès des propriétaires publics et privés, avait été identifiée (3E-11, mesure ajoutée à mi-parcours). Faute de temps, elle n'a pas pu être mise en œuvre sur le temps de la 2ème phase du contrat.

REG	Action 5	Pays de Gex agglo DGEau-GE / Etat VD
Définir la notion d'espace réservé aux cours d'eau et inscrire cet espace dans les documents de planification		

OBJECTIFS	Objectifs	
	2	Garantir la perméabilité et la non-constructibilité des liaisons biologiques
	Spécifiques de l'action	
	A	Définir la notion d'espace réservé aux cours d'eau pour répondre aux objectifs de la nouvelle ordonnance sur la protection des cours d'eau (CH) et du SDAGE (FR)
	B	Préserver des espaces minimums aux cours d'eau et les continuités biologiques et les inscrire dans les documents d'urbanisme comme inconstructibles

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A	5-1	Acquisition du Modèle Numérique de Terrain et Modèle Numérique de Surface	Réalisé hors contrat (2015)	
		5-2	Étude hydraulique, géomorphologique, définition des espaces et orientations de gestion (FR)	Oui	2016-2019
		5-2	Assistance à maîtrise d'ouvrage (VD)	En cours	2015-2020
	B	5-3	Porter à connaissance et accompagnement des collectivités pour inscription dans les documents de planification	En cours	NC
	Avancement moyen de l'action (%)			(FR) 70%	

INDICATEURS	Indicateurs	Réponse aux objectifs			Évaluation
		2	A	B	
	Inscription dans les documents de planification de l'espace réservé aux cours d'eau		X		L'inscription de cet espace dans les documents d'urbanisme sera réalisée lors d'une future révision du PLUi-H, dont la date n'est pas connue à ce jour.
	Porter à connaissance des collectivités réalisé	X		X	Sera réalisé suite à l'inscription de l'EBF dans les documents de planification (<i>voir ci-dessus</i>).

BUDGET	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif ou prévisionnel définitif HT	Variation	Engagé HT	Liquidé HT
	France					
	5-1	Mesure réalisée par le Département de l'Ain en partenariat avec le Canton de Genève*			0	0
	5-2	190 000	186 443,95	-3 556,05	186 443,95	186 443,95
	5-3	Réalisé en interne Pays de Gex agglo			0	0
	Totaux HT	190 000	186 443,95	-3 556,05	186 443,95	186 443,95
	Totaux TTC	228 000	223 732,74	-4 267,26		

BUDGET	Vaud (TTC)					
	5-2	28 512	0	-28 512	0	0
	5-3	22 239	0	-22 239	0	0
	Totaux TTC	50 751	0	-50 751	0	0

BUDGET	Genève					
	5-3	9 504				
	Totaux HT	9 504				
	Totaux TTC					

* Pour le budget Vaud et Genève, se reporter aux détails des tableaux financiers VD et GE

Plan de financement prévisionnel :

France	%	€
FEDER	40	89 493,10
Agence de l'eau RMC	30	67 119,82
Département de l'Ain	10	22 373,27
Autofinancement (Pays de Gex agglo)	20	44 746,55
Total TTC	100	223 732,74

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

France :

En préambule, il est à noter que l'action n° 5 du Contrat corridors « Vesancy-Versoix » est associée à l'action n°1 du Contrat vert&bleu « Mandement – Pays de Gex ». Aussi, les bilans technique et financier finaux de l'action visant à « définir la notion d'espace réservé aux cours d'eau et inscrire cet espace dans les documents de planification » seront réalisés dans le cadre du bilan du contrat vert&bleu « Mandement – Pays de Gex » en 2021.

Voici des éléments de contexte permettant de comprendre l'avancement de l'action :

L'étude de définition des espaces n'a pu être lancée en 2015 (marché n°1) en raison du retard de livraison des données traitées du LIDAR. L'acquisition du MNT a été réalisée par le Département de l'Ain en partenariat avec le Canton de Genève, et non par Pays de Gex agglo comme prévu. À noter que le montant afférent du marché n° 1 est supérieur, mais que les coûts et subventions liés sont partagés et complétés dans le cadre du Contrat vert & bleu « Mandement – Pays de Gex ».

Pour réaliser l'espace hydraulique (zones inondables), le prestataire retenu pour le marché n°1 devait se baser sur les données LIDAR fournies par le Département de l'Ain. Néanmoins, selon le bureau d'études ces données n'étaient pas exploitables sur l'ensemble du Pays de Gex, et ne pouvaient donc conduire à une modélisation hydraulique permettant de définir l'espace hydraulique. Aussi, le premier marché a été arrêté.

Pays de Gex agglo a acquis un nouveau LIDAR durant l'hiver 2018. Puis, l'intercommunalité a lancé une nouvelle consultation pour définir la cartographie des zones inondables à partir d'un modèle hydraulique intégrant les nouvelles données LIDAR. Il s'agit du marché relatif à la réalisation d'une étude de modélisation des cours d'eau gessiens (marché n°2).

À noter que l'acquisition du nouveau LIDAR a été réalisée via l'action n°1 du Contrat Vert&Bleu « Mandement-Pays de Gex » (définir la notion d'espace cours d'eau et inscrire cet espace dans les documents de planification), et a été financée en partie par le Canton de Genève (10 800 € HT sur 27 700 € HT).

Les éléments suivants ont été définis via l'étude de modélisation des cours d'eau gessiens (marché n°2):

- la cartographie des zones inondables pour différentes occurrence de crue (Q2, Q10, Q30 et Q100) ;
- les orientations de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques annexes, visant à mettre en synergie la gestion du risque d'inondation et la gestion des milieux aquatiques.

En parallèle, une équipe projet a été constituée au sein de Pays de Gex agglo afin de :

- finaliser la définition de l'espace réservé aux cours d'eau ;
- inscrire cet espace dans les documents d'urbanisme.

Néanmoins, l'ensemble des personnes composant cette équipe projet a quitté Pays de Gex agglo en 2018. Aussi, l'espace réservé aux cours d'eau n'a pas pu être pas finalisé en 2018 et intégré au futur PLUi-H.

Une nouvelle équipe projet devra être constituée afin de finaliser l'espace réservé aux cours d'eau sur la période 2020-2021. L'inscription de cet espace dans les documents d'urbanisme sera réalisée lors d'une future révision du PLUi-H, dont la date n'est pas connue à ce jour.

Vaud (Suisse) :

À l'État de Vaud, la définition des espaces réservés aux eaux est réalisée dans le cadre de la mise à jour des Plans d'Affectation (PA). Cette tâche est réalisée par chaque commune à l'aide d'un bureau d'urbanisme. Dans le cadre de la révision des PA, l'État de Vaud donne un soutien aux communes et aux bureaux en donnant tous les éléments nécessaires pour la définition des ERE/EREE et ensuite, nous validons les ERE/EREE avant que ces derniers soient transcrits dans le nouveau PA.

En termes de budget, l'État de Vaud ne prend pas en charge les coûts liés à cette mise à jour des PA.

TRA	Action 7	CD Ain
Installer un dispositif de franchissement de la RD984c pour les amphibiens (crapauduc)		

OBJECTIFS	Du contrat	
	3	Solutionner les goulets et obstacles entravant le transit des espèces
	Spécifiques de l'action	
A	Favoriser le franchissement par les amphibiens de la route départementale entre le Mont Mussy et les bassins de lagunage de Vesancy.	

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
A	7-1	Passage temporaire (matériel)		oui	2015 à 2019
	7-2	Pose et dépose du passage temporaire		oui	2015 à 2019
	7-3	Suivi passage temporaire		oui	2015 à 2019
	7-4	Maîtrise d'œuvre passage permanent		Supprimé	-
	7-5	Création du passage permanent		Supprimé	-
	7-6	Étude spécifique sur la pertinence de la réalisation d'un passage pérenne en 2019		oui	2018 et 2019
	7-7	Conclusions sur la faisabilité technique et financière		oui	2018 et 2019
Avancement moyen de l'action (%)				100%	

INDICATEURS		Réponse aux objectifs		Évaluation
		3	A	
	Nombre d'amphibiens transportés	X	X	4 865 en 5 ans
	Nombre de scénarios/propositions d'aménagements permettant le franchissement proposés suite à l'analyse de la dynamique des populations	X	X	3 scénarios : crapauduc, filet de protection, création de mares

BUDGET (€)	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
	7-1	1 600	1 600	0		1 600	1 600
	7-2	5 000	5 000	0		5 000	5 000
	7-3	50 000	10 400	- 39 600		10 400	10 400
	7-4	Supprimé à mi-parcours				0	0
	7-5	Supprimé à mi-parcours				0	0
	7-6	5 000	3 000	- 2 000		3 000	3 000
	7-7	5 000	1 000	- 4 000		1 000	1 000
	Totaux HT	66 600	21 000	- 45 600		21 000	21 000
	Totaux TTC	67 000	21 400	- 45 600			

Plan de financement définitif :

	%	€
Département de l'Ain	63	13 400
Région AURA	16	3 500
Autofinancement	9	2 000
Autres (fondations)	12	2 500
Total TTC	100	21 400

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

Entre 2015 et 2016, les effectifs d'amphibiens récupérés dans les filets étaient en augmentation, ce qui pouvait traduire une efficacité du filet contre l'essoufflement des populations dû aux nombreux écrasements sur la RD 984c. Entre 2016 et 2017, on observe des effectifs sensiblement égaux en termes de proportion. Cependant, ces 2 dernières années 2018-2019, nous observons une chute des effectifs de presque de moitié.

Les résultats des dernières années d'études permettent de confirmer que ce site concerne principalement les crapauds communs ;

Nous pouvons voir que les grenouilles rousses et vertes sont présentes en grand nombre dans les bassins de lagunage, mais leur migration précoce et/ou leur hibernation sur leur site de reproduction ne nous a pas permis de les quantifier. De ce fait les populations de grenouilles rousses et grenouille vertes semblent être moins impactées par la RD 984c. Toutefois, contrairement aux années précédentes, en 2018 et 2019 le nombre de grenouilles récupérées dans les filets a diminué de presque dix fois sa valeur par rapport à 2017.

Les autres espèces d'amphibiens restent très peu nombreuses alors que la diversité potentielle du site devrait être plus importante, d'autant plus que cette zone humide est placée sur un corridor écologique d'importance suprarégionale et qu'elle semble constituer la zone humide d'importance majeure sur ce secteur.

Après avoir rencontré le conseil municipal de Vesancy le 09/03/17 et les services du Département le 29/11/17, la LPO avait proposé la création d'une zone humide artificielle de type mares du côté de la route opposé aux bassins de lagunage, en contre-bas du Mont Mussy. La création de cette zone humide aurait pu être programmée pour octobre 2018. Cependant, les caractéristiques d'hydrologie et pédologique du site posent toujours problème dans le cadre de la construction de mares, rendant de fait cette proposition difficile à mettre en œuvre. Le conseil municipal a par ailleurs délibéré contre cette proposition. L'action de protection en 2019 a tout de même été mise en place en collaboration avec la mairie de Vesancy.

Ainsi, après l'abandon de la création du crapauduc en dur à cause de la présence des bassins de lagunages de Vesancy, de l'abandon de la création de mares du bon côté de la route en raison d'un sol inapproprié à la rétention de l'eau, il ne reste que la mise en place de filets temporaires durant la période de migration des amphibiens pour protéger et pérenniser cette population de crapauds sur le Mont Mussy. Néanmoins les bénévoles s'essoufflent et il serait intéressant d'impliquer divers acteurs locaux par le biais de chantiers (personnes en situation de réinsertion?).

Dans un futur proche, si les modalités de gestion ou d'aménagement des bassins de lagunages venaient à changer, il sera nécessaire d'y intégrer la possibilité de créer un crapauduc en dur.

Les valeurs des indicateurs sont consignés dans les rapports « 2016_rapport_veancy », « 2017_rapport_veancy » et « 2018_rapport_veancy »

TRA	Action 8C	Pays de Gex agglo
Restaurer la Buzelle et la Touppe, affluents de la Divonne, afin de favoriser la colonisation par les écrevisses à pattes blanches		

OBJECTIFS	Du contrat	
	2	Garantir la perméabilité et la non-constructibilité des liaisons biologiques
	Spécifiques de l'action	
	A	Préserver les populations d'écrevisses à pieds blancs
	B	Restaurer un habitat propice aux écrevisses à pieds blancs
	C	Renaturer les cours d'eau de la Buzelle et la Touppe

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A, B et C	8C-1	Concertation, Déclaration d'Intérêt Général, Dossier Loi sur l'Eau et suivi de travaux	Oui	2016-2019
		8C-2	Installation de chantier	Non	-
		8C-3	Suivi de l'expansion par inventaire	Non	-
		8C-4	Plantation de boutures de saules (Buzelle)	Non	-
		8C-5	Plantation de plants d'aulnes en godets (Buzelle)	Non	-
		8C-6	Mise en place de galets et de blocs (Buzelle)	Non	-
		8C-7	Rencontre avec l'agriculteur / le golf (Touppe)	Oui	2016-2019
		8C-8	Analyses d'eau (Touppe)	Oui	2016
		8C-9	Plantation de boutures de saules (Touppe)	Non	-
		8C-10	Plantation de plants d'aulnes en godets (Touppe)	Non	-
		8C-11	Abattages peupliers sans évacuation (Touppe)	Non	-
		8C-12	Aménagement d'abreuvoirs (Touppe)	Non	-
	Avancement moyen de l'action (%)			40	

INDICATEURS		Réponse aux objectifs				Évaluation
		2	A	B	C	
	Évolution des populations d'écrevisses à pattes blanches		X	X		La population d'écrevisses n'a pas évolué entre 2016-2018
	Linéaire de rivière ayant retrouvé une meilleure fonctionnalité	X			X	Les travaux de restauration n'ont pas pu être réalisés

BUDGET (€)	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation	Engagé HT	Liquidé HT
	8C-1	Réalisé en interne Pays de Gex agglo			0	0
	8C-2	1 800	0	- 1 800	0	0
	8C-3	4 000	0	- 4 000	0	0
	8C-4	3 000	0	- 3 000	0	0
	8C-5	1 000	0	- 1 000	0	0
	8C-6	1 500	0	- 1 500	0	0
	8C-7	Réalisé en interne Pays de Gex agglo			0	0
	8C-8	1 000	381,55	- 618,45	381,55	381,55
	8C-9	1 500	0	- 1 500	0	0
	8C-10	1 000	0	- 1 000	0	0
	8C-11	2 500	0	- 2 500	0	0
	8C-12	5 000	0	- 5 000	0	0
	Totaux HT	22 300	381,55	- 21 918,45	381,55	381,55
	Totaux TTC	26 760	457,86	- 26 302,14		

Plan de financement définitif :

	%	€
Autofinancement (Pays de Gex agglo)	100	457,86
Total TTC	100	457,86

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

L'opération n'a pas pu être réalisée en raison de difficultés rencontrées lors la concertation locale : difficultés pour rencontrer/joindre les différentes parties prenantes, modifications répétées à apporter au projet (nb d'arbres à abattre, type d'essences à replanter, accès travaux, localisation de la place de stockage des bois...). Un projet de convention pour la réalisation des travaux a été proposé aux propriétaires, sans suite à ce jour.

Une analyse d'eau a été réalisée en 2016. Aucun produit phytosanitaire n'avait été relevé.

TRA	Action 8H	Pays de Gex agglo
Renaturer l'Oudar au lieu-dit Les Coudrys		

OBJECTIFS	Du contrat	
	2	Garantir la perméabilité et la non-constructibilité des liaisons biologiques
	Spécifiques de l'action	
	A	Renaturer l'Oudar afin d'améliorer sa fonctionnalité biologique

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A	8H-1	Concertation préalable avec l'agriculteur	Oui	Réalisé hors contrat
		8H-2	Installation de chantier-travaux préparatoires	Oui	Réalisé hors contrat
		8H-3	Terrassement et nettoyage	Oui	Réalisé hors contrat
		8H-4	Restauration des berges	Oui	Réalisé hors contrat
		8H-5	Entretien ponctuel après restauration	Non	-
		8H-6	Maîtrise d'œuvre (environ 8% du coût des travaux)	Oui	Réalisé hors contrat
	Avancement moyen de l'action (%)			95	

INDICATEURS		Réponse aux objectifs		Évaluation
		2	A	
	Linéaire de rivière ayant retrouvé une meilleure fonctionnalité	X	X	Renaturation de 500m de cours d'eau

BUDGET (€)	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
	8H-1	0	0	0		0	0
	8H-2	0	0	0		0	0
	8H-3	0	0	0		0	0
	8H-4	0	0	0		0	0
	8H-5	1 500	0	-1 500		0	0
	8H-6	0	0	0		0	0
	Totaux HT	1 500	0	- 1 500		0	0
	Totaux TTC	1 800	0	- 1 800			

Plan de financement définitif :

Sans objet.

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

Cette action était initialement inscrite au 1^{er} Contrat de rivière « Pays de Gex – Léman », sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Versonnex. Ne pouvant se faire dans les délais de ce contrat, elle a été intégrée au Contrat corridors Vesancy-Versois. Or, elle a été réalisée entre temps par la commune de Versonnex (2014). Ainsi, ses objectifs sont atteints ; un entretien ponctuel après travaux avait toutefois été maintenu.

En mai 2018, le service GMN de Pays de Gex agglo a réalisé une visite de terrain sur site. Pour les parties les plus rectilignes du cours d'eau, les saules avaient poussé et pris de l'ampleur. Cependant, dans les méandres, les aménagements avaient fortement souffert, voire disparu. La berge a été érodée considérablement sur plusieurs mètres. Ainsi, Pays de Gex agglo a conseillé à la commune, maître d'ouvrage des travaux, de vérifier les clauses contractuelles du marché puis de convoquer le maître d'œuvre et les entreprises ayant effectué les travaux pour partager et constater la non-tenue de l'aménagement réalisé et évaluer les modalités de reprise de celui-ci.

Dans ce contexte, l'entretien après travaux (8H-5) n'a pas été réalisé.

TRA	Action 8K	Pays de Gex agglo
Renaturer et gérer le Lion et le ru de Villars Tacon et leurs ripisylves		

OBJECTIFS	Du contrat	
	2	Garantir la perméabilité et la non-constructibilité des liaisons biologiques
	Spécifiques de l'action	
	A	Renforcer le rôle de corridor biologique constitué par les cours d'eau et leurs boisements rivulaires
	B	Recréer une bande tampon (bande enherbée, haie ou ripisylve) en milieu agricole permettant de recréer le corridor et un habitat piscicole ombragé et diversifié
	C	Lutter contre les espèces invasives

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
		8K-1	Plan de gestion, DIG, DLE et suivi des travaux, animation auprès des agriculteurs	Oui	2016-2019
		8K-2	Installation chantiers	Oui	2016-2019
		8K-3	Lutte contre les invasives (programme annuel)	Oui	2016-2019
		8K-4	Recréer une bande tampon (haies, ripisylves, bandes enherbées) en favorisant les espèces locales	Non	-
		8K-5	Coupe des arbres d'ornement, élagage, restauration de la ripisylve	Oui	2016-2019
		8K-6	Installation d'abreuvoirs et/ou pose de clôtures	Non	-
		8K-7	Démontage d'embâcles, coupe des bois morts	Oui	2016-2019
		8K-8	Reprise du lit mineur (reprise des berges, du tracé du cours d'eau, etc.)	Non	-
		8K-9	Entretien ponctuel	Non	-
Avancement moyen de l'action (%)				65	

INDICATEURS		Réponse aux objectifs				Évaluation
		2	A	B	C	
	Linéaire de rivière ayant retrouvé une meilleure fonctionnalité	X	X	X		Environ 15km de cours d'eau ont retrouvé une meilleure fonctionnalité
	Nombre d'abreuvoirs installés	X		X		0
	Évolution de la surface colonisée par les espèces invasives				X	À évaluer dans le cadre du bilan final des fiches CCVV65 et CCMPG38 « Lutter contre les EEE »

BUDGET (€)	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
	8K-1	Réalisé en interne Pays de Gex agglo				0	0
	8K-2	2 000	0	-2 000		0	0
	8K-3	3 500	0	-3 500		0	0
	8K-4	12 000	0	-12 000		0	0
	8K-5	80 000	14 508,30	-65 491,70		14 508,30	14 508,30
	8K-6	30 000	0	-30 000		0	0
	8K-7	2 000	0	-2 000		0	0
	8K-8	5 000	0	-5 000		0	0
	8K-9	5 000	0	-5 000		0	0
	Totaux HT	139 500	14 508,30	-124 991,70		14 508,30	14 508,30
	Totaux TTC	167 400	16 652,30	-150 747,70			

Plan de financement prévisionnel :

	%	€
Région AURA	60	9 991,38
Agence de l'Eau RMC	10	1 665,23
Département de l'Ain	8,7	1 450,83
Autofinancement	21,3	3 544,86
Total TTC	100	16 652,30

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

Le démarrage de l'action a été différé jusqu'à l'arrivée au sein du service GMN d'un technicien rivière, et en raison du nombre d'actions trop important à lancer « de front » à la signature du contrat. Un travail conséquent de reconnaissance de terrain a été réalisé en 2015 et 2016. Les premiers travaux ont débuté en 2017. L'entretien ponctuel a été réalisé en partie via l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI-EIJAA).

La majorité des parcelles situées en bord de cours d'eau sont privées. Pour se substituer aux propriétaires et intervenir à leur place, Pays de Gex agglomération a déposé une demande de déclaration d'intérêt général à l'échelle du territoire pour mettre en œuvre les plans de gestion et dispose désormais d'un arrêté préfectoral encadrant cette action. Toutefois, avant la réalisation de travaux, Pays de Gex agglomération a sollicité l'autorisation de ces propriétaires afin de pouvoir intervenir. Cette phase préalable aux travaux est longue à réaliser et les retours des propriétaires sont souvent inexistantes ou tardifs. Le temps de concertation est également important, nécessitant souvent une visite sur site avec les propriétaires. C'est pourquoi l'ensemble du programme d'action n'a pas pu être réalisé.

La ligne « Démontage d'embâcles, coupe des bois morts » (8K-7) est incluse dans la ligne « Coupe des arbres d'ornement, élagage, restauration de la ripisylve » (8K-5) car les prestations ont été menées en même temps. La lutte contre les EEE a été réalisée via l'action CCVV65

TRA	Action 8L	Pays de Gex agglo
Renaturer et gérer le Grand Journans et sa ripisylve		

OBJECTIFS	Du contrat	
	2	Garantir la perméabilité et la non constructibilité des liaisons biologiques
	Spécifiques de l'action	
	A	Renforcer le rôle de corridor biologique constitué par les cours d'eau et leurs boisements rivulaires
	B	Garantir le maintien des berges et le bon état de la ripisylve du Journans tout en favorisant l'habitat pour les espèces liées aux cours d'eau
	C	Lutter contre les espèces invasives
	D	Prévenir le risque d'inondation à l'amont des zones urbanisées.

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	Tous	8L-1	Plan de gestion, DIG, DLE et suivi des travaux	Oui	2017-2019
		8L-2	Installation chantiers	Non	-
		8L-3	Lutte contre les invasives (programme annuel)	Oui	2017-2019
		8L-4	Recréer une bande tampon (haies, ripisylves, bandes enherbées) en favorisant les espèces locales	Oui	2017-2019
		8L-5	Coupe des arbres d'ornement, élagage, restauration de la ripisylve	Oui	2017-2019
		8L-6	Stabilisation de la berge par technique végétale	À venir	2021
		8L-7	Gestion des déchets liés aux embâcles	Oui	2017-2019
		8L-8	Démontage d'embâcles, coupe des bois morts	Oui	2017-2019
		8L-9	Diversification des habitats (seuils, blocs, maintien des embâcles, gravillons)	Non	-
		8L-10	Reprise du lit mineur (reprise des berges, du tracé du cours d'eau, etc.)	Non	-
		8L-11	Entretien ponctuel après restauration	Non	-
	Avancement moyen de l'action (%)			65	

INDICATEURS		Réponse aux objectifs					Évaluation
		2	A	B	C	D	
	Linéaire de rivière ayant retrouvé une meilleure fonctionnalité	X	X	X		X	15km de rivières ayant retrouvé une bonne fonctionnalité
	Évolution de la surface colonisée par les espèces invasives	X			X		À évaluer dans le cadre du bilan final des fiches CCVV65 et CCMPG38 « Lutter contre les EEE »

BUDGET (€)	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
	8L-1	Réalisé en interne Pays de Gex agglo				0	0
	8L-2	2 000	0	-2 000		0	0
	8L-3	15 000	0	-15 000		0	0
	8L-4	36 000	1 467	-34 533		1 467	1 467
	8L-5	60 000	44 829,50	-15 170,50		44 829,50	44 829,50
	8L-6	50 000	50 000	0		50 000	0
	8L-7	9 000	0	-9 000		0	0
	8L-8	10 000	0	-10 000		0	0
	8L-9	3 600	0	-3 600		0	0
	8L-10	75 000	0	-75 000		0	0
	8L-11	10 500	0	- 10 500		0	0
	Totaux HT	271 100	96 296,50	174 803,5		96 296,50	46 296,50
	Totaux TTC	325 320	114 881	210 439			

Plan de financement prévisionnel :

	%	€
FEDER	33,5	38 519
Agence de l'eau RMC	25,1	28 889
Conseil départemental de l'Ain	8,4	9 630
Autofinancement (Pays de Gex agglo)	33	37 843
Total TTC	100	114 881

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

Le démarrage de l'action a été différé jusqu'à l'arrivée au sein du service GMN d'un technicien rivière, et en raison du nombre d'actions trop important à lancer « de front » à la signature du contrat. Un travail important de reconnaissance de terrain a été réalisé en 2015 et 2016. Les premiers travaux ont pu débuter en 2017. L'entretien ponctuel a été réalisé en partie via l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI-EIJAA).

La majorité des parcelles situées en bord de cours d'eau sont privées. Pour se substituer aux propriétaires et intervenir à leur place, Pays de Gex agglo a déposé une demande de déclaration d'intérêt général à l'échelle du territoire pour mettre en œuvre les plans de gestion et dispose désormais d'un arrêté préfectoral encadrant cette action. Toutefois, avant la réalisation de travaux, Pays de Gex agglo a sollicité l'autorisation de ces propriétaires afin de pouvoir intervenir. Cette phase préalable aux travaux est longue à réaliser et les retours des propriétaires sont souvent inexistantes ou tardifs. Le temps de concertation est également important, nécessitant souvent une visite sur site avec les propriétaires. C'est pourquoi l'ensemble du programme d'action n'a pas pu être réalisé.

Les lignes « Gestion des déchets liés aux embâcles » (8L-7) et « Démontage d'embâcles, coupe des bois morts » (8L-8) sont incluses dans la ligne « Coupe des arbres d'ornement, élagage, restauration de la ripisylve » (8L-5) car les prestations ont été menées en même temps. La lutte contre les EEE a été réalisée via l'action CCVV65.

Les derniers travaux concernant cette fiche-action seront conduits à l'automne 2021. Il s'agit de la mesure :

- (8L-6) Stabilisation de la berge par technique végétale

Les mesures suivantes ne seront pas mises en œuvre sur le temps du contrat :

- (8L-2) Installation chantiers
- (8L-9) Diversification des habitats (seuils, blocs, maintien des embâcles, gravillons)
- (8L-10) Reprise du lit mineur (reprise des berges, du tracé du cours d'eau, etc.)

TRA	Action 80	Pays de Gex agglo
Renaturer la Varfeuille en milieu urbain		

OBJECTIFS	Du contrat	
	2	Garantir la perméabilité et la non-constructibilité des liaisons biologiques
	Spécifiques de l'action	
	A	Redonner de l'espace au cours d'eau en milieu urbain afin de contribuer à sa fonctionnalité biologique et à la préservation des personnes et des biens (Echenevex)
	B	Assurer la franchissabilité piscicole des ouvrages (Pays de Gex agglo)

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
		80-1	Autorisation d'exécution des travaux	Supprimé	-
	A	80-2	Installation de chantier-travaux préparatoires	Supprimé	-
		80-3	Recalibrage	Supprimé	-
		80-4	Redimensionnement	Supprimé	-
	B	80-5	Passe à poissons	Supprimé	-
	A et B	80-6	Maîtrise d'œuvre (8%)	Supprimé	-
	Avancement moyen de l'action (%)			-	

INDICATEURS		Réponse aux objectifs			Évaluation
		2	A	B	
	Nombre d'obstacles à la migration piscicole ayant été aménagés et permettant la fonctionnalité du milieu	X		X	Action supprimée

BUDGET (€)	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif HT	Variation	Engagé HT	Liquidé HT
	80-1 à 6	Supprimé à mi-parcours			0	0
	Totaux HT					
	Totaux TTC					

Plan de financement définitif :

Sans objet

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

Après concertation avec la commune, il a été convenu de ne pas donner suite à cette action. Les raisons sont les suivantes :

- d'une part l'enjeu restauration de la continuité piscicole semble négligeable, l'obstacle à l'écoulement des eaux considéré étant situé 200m à l'aval d'une longue section de cours d'eau busé ;
- d'autre part pour protéger les biens et les personnes il semble plus pertinent d'aménager un bassin de rétention des eaux pluviales à l'amont de la rue François Estier plutôt que de redimensionner et recalibrer la Varfeuille le long du chemin des Cornus.

Ainsi, le projet de rétention a été basculé dans le 2nd contrat rivières Pays de Gex – Léman (QUA 1-1a.).

TRA	Action 8P	Pays de Gex agglo
Restaurer le lit majeur du By		

OBJECTIFS	Du contrat	
	2	Garantir la perméabilité et la non-constructibilité des liaisons biologiques
	Spécifiques de l'action	
	A	Recréer une zone d'expansion de crue afin de favoriser les espèces pionnières et les amphibiens
	B	Entretien d'une zone humide fonctionnelle pour les espèces pionnières

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A et B	8P-0	Autorisation d'exécution des travaux	Réalisé hors contrat	
		8P-1	Installation de chantier-travaux préparatoires	Abandonnée	-
		8P-2	Démolition du bâtiment existant	Abandonnée	-
		8P-3	Terrassement en déblai/évacuation	Abandonnée	-
		8P-4	Dispositif de surverse talus routier	Abandonnée	-
		8P-5	Reprofilage des berges et du fond du bassin	Abandonnée	-
		8P-6	Végétalisation bassin et berges	Abandonnée	-
		8P-7	Repliement chantier	Abandonnée	-
		8P-8	Maîtrise d'œuvre (8%)	En cours	2018-2019
		8P-9	Suivi faune/flore	Abandonnée	-
Avancement moyen de l'action (%)			10		

INDICATEURS		Réponse aux objectifs			Évaluation
		2	A	B	
	Évolution de la faune et de la flore attestant la prise de fonctionnalité du milieu	X	X	X	Action abandonnée

BUDGET (€)	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
	8P-0	Réalisé hors contrat				0	0
	8P-1	10 000	0	-10 000		0	0
	8P-2	21 000	0	-21 000		0	0
	8P-3	135 000	0	-135 000		0	0
	8P-4	7 000	0	-7 000		0	0
	8P-5	16 500	0	-16 500		0	0
	8P-6	33 000	0	-33 000		0	0
	8P-7	4 000	0	-4 000		0	0
	8P-8	18 120	7 840	-10 280		7 840	7 840
	8P-9	1 800	0	-1 800		0	0
	Totaux HT	246 420	7 840	-238 580		7 840	7 840
	Totaux TTC	295 704	9 408	-286 296			

Plan de financement définitif :

	%	€
Département de l'Ain	10	940,80
Autofinancement (Pays de Gex agglo)	90	8 467,20
Total TTC	100	9 408,00

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

En 2017, un hydrogéologue agréé a émis un avis favorable pour le projet. Aussi, Pays de Gex agglo a informé en 2018 la commune de Gex et la DDT01 de la relance du projet.

En fin de phase AVP de la mission de maîtrise d'œuvre visant à réaliser les travaux en 2019, la commune de Gex a exprimé le souhait que le bâtiment de la « désinfecteuse » présent dans l'emprise du projet soit conservé en l'état, ainsi qu'une bande le long de la RD 15c pour créer une piste cyclable.

Par conséquent, l'emprise du projet s'en trouve fortement réduite, ce qui ne rend plus pertinent le projet et l'atteinte de ses objectifs.

C'est pourquoi cette action a été abandonnée.

ANI	Action 9	Pays de Gex aggro / DGE Biodiv-VD Céligny / Versoix
Former et sensibiliser les employés communaux à la prise en compte de la biodiversité et des corridors biologiques		

OBJECTIFS	Du contrat	
	4	Communiquer et sensibiliser
	Spécifiques de l'action	
	A	Former et sensibiliser les employés communaux à la prise en compte de la biodiversité et des corridors biologiques que ce soit en ville ou à la campagne
	B	Préserver la fonctionnalité et la qualité des trames verte et bleue urbaines par le maintien de leur caractère naturel et établir une gestion différenciée adaptée aux espaces verts, zones humides et berges en milieu public urbain

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A	9-1	Sensibilisation et formation des agents français	Oui	2016
		9-2	Sensibilisation et formation des employés – commune de Céligny		
		9-3	Sensibilisation et formation des employés – commune de Versoix		
		9-4	Sensibilisation et formation des employés vaudois		
	Avancement moyen de l'action (%)			(FR) 60%	

INDICATEURS	Initialement proposé	Réponse aux objectifs			Évaluation
		4	A	B	
	Nombre d'agents communaux participants à la formation		X		FR : 13 agents sur la formation réalisée en 2016

BUDGET	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif ou prévisionnel définitif HT	Variation	Engagé HT	Liquidé HT
	France (€)					
	9-1	3 000	611,84	-2 388,16	611,84	611,84
	Totaux HT	3 000	611,84	-2 388,16	611,84	611,84
	Totaux TTC	3 600	611,84	-2 988,16		

BUDGET	Vaud (CHF TTC)					
	9-4	12 355				
	Totaux HT	12 355				
	Totaux TTC					

BUDGET	Genève (CHF)					
	9-2	1 760				
	9-3	3 520				
	Totaux HT	5 280				
	Totaux TTC					

* Pour le budget Vaud et Genève, se reporter aux détails des tableaux financiers VD et GE

Plan de financement définitif :

FRANCE	%	€
Région AURA	50	305,92
Autofinancement (Pays de Gex aggro)	50	305,92
Total TTC	100	611,84

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

France :

Une seule formation a été dispensée le 7 juillet 2016, et a rassemblé 13 participants pour 8 structures représentées, dont 6 communes. La formation s'est déroulée sur une journée entière, avec une partie théorique en salle le matin et une partie pratique sur le terrain l'après-midi. Cette deuxième partie s'est déroulée autour de l'étang de Cessy et du marais de Tutegnny et a notamment ciblé les problématiques relatives aux solidages américains et aux renouées asiatiques.

Deux autres formations ont été réalisées auprès d'agents techniques et agents communaux en 2017 et 2018 mais via le Contrat corridors « Mandement-Pays de Gex » (action n°46).

Dans le canton de **Vaud**, 3 animations ont été mises en place en commun avec le CCLPJ.

À **Genève**, pour les employés des communes de Versoix et Bellevue, une formation a eu lieu le 8 novembre 2016 à Ecogia sur la taille et la gestion raisonnée des haies et des arbustes.

TRA	Action 11	Communes de Divonne-les-Bains et Chavannes-de-Bogis
Restaurer le continuum humide de part et d'autre de la douane de Divonne-les-Bains		

OBJECTIFS	Du contrat	
	3	Solutionner les goulets et obstacles entravant le transit des espèces
	Spécifiques de l'action	
A	Faciliter le franchissement pour la petite et moyenne faune de la route située entre les douanes de Divonne et de Chavannes-de-Bogis	

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A	11-1a	FR – Avant-projet détaillé passage à petite faune	Non	-
		11-1b	FR – Installation de chantier, signalisation	Non	-
		11-1c	FR – Création du passage à petite faune	Non	-
		11-2	VD – Avant-projet détaillé encorbellement	Oui	2019
	Avancement moyen de l'action (%)			(FR) 20%	

INDICATEURS		Réponse aux objectifs		Évaluation
		3	A	
	Opération réalisée	X	X	FR : 4 abaissements de trottoir (chanfreinage) réalisés en 2019 sur préconisations (<i>Notice technique aménagement des traversées faune – Douane de Divonne, N+P 2016</i>)
	Nombre d'espèces et d'animaux (petite et moyenne faune) utilisant le passage	X	X	FR : pas d'inventaire disponible

BUDGET (€)	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
	France						
	11-1a	8 050	0	-8 050		0	0
	11-1b	5 000	0	-5 000		0	0
	11-1c	98 000	0	-98 000		0	0
	Totaux HT	111 050	0	-111 050		0	0
	Totaux TTC	133 260	0	-133 260			

BUDGET	Vaud (CHF)						
	11-2	5 063					
	Totaux TTC	5 063					

* Pour le budget Vaud, se reporter aux détails du tableau financier VD

Plan de financement définitif :
Sans objet

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

France

Ce projet est associé à un projet de réaménagement de voirie entre les deux douanes françaises et suisses situées entre Divonne-les-Bains et Chavannes-de-Bogis. 4 abaissements de trottoir (chanfreinage) ont été réalisés cette année sur le territoire français en symétrie par rapport au pont. Cette mesure de substitution permet de compenser partiellement le

décalage du projet de réaménagement de voirie entre les deux douanes françaises et suisses situées entre Divonne-les-Bains et Chavannes-de-Bogis qui n'a pas été retenu dans le plan pluriannuel d'investissement de la commune à horizon 2023.

Vaud (Suisse) :

En 2015, deux abaissements de trottoirs (chanfreinages) ont été entrepris sur territoire suisse.

En 2019, l'étude et la réalisation d'une banquette latérale maçonnée ont été réalisées sur rive vaudoise. Les travaux ont été financés par un budget supplémentaire alloué par la DGE-BIODIV.

Le suivi de l'efficacité de cette mesure est prévu.

TRA	Action 13	DGE-Biodiv-VD / État de Genève Pays de Gex agglo
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action transfrontalier pour la grenouille agile et le sonneur à ventre jaune sur le périmètre Vesancy-Versoix		

OBJECTIFS	Du contrat	
	1	Conserver, restaurer et coordonner la gestion des réservoirs de biodiversité
	Spécifiques de l'action	
A	Rétablir un continuum de populations de grenouilles agiles (<i>Rana dalmatina</i>) et de sonneurs à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>) entre la Versoix et le Boiron de Nyon.	

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A	13-1	Élaboration d'un plan d'action régional	Oui	2015
		13-2	Étude du point de passage de la RC 7d Bois de Porte	Oui	2015
		13-3	Aménagement de 14 sites pour la grenouille agile	Oui	2016-2019
		13-4	Aménagement de 39 sites pour le sonneur à ventre jaune	Oui	2016-2019
		13-5	Mise en valeur de sites existants		
		13-6	Suivi de l'efficacité des aménagements	Oui	2016-2019
	Avancement moyen de l'action (%)			(FR) 95 %	

INDICATEURS		Réponse aux objectifs		Évaluation
		1	A	
	Nombre de sites de reproduction aménagés pour chaque espèce		X	FR : 11 sites aménagés sur 12 prévus (7 sites favorables à la Grenouille agile et 4 sites favorables à la Grenouille agile et au Sonneur à ventre jaune).
	Nombre de sites existants ou nouveaux mis en valeur par des interventions forestières	X	X	FR : non concerné par l'indicateur
	Nombre de sites occupés par la grenouille agile et le sonneur à ventre jaune au nord-est de la route de la douane à Chavannes-de-Bogis		X	FR : non concerné par l'indicateur

BUDGET (€)	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
	France						
	13-3	26 000	6 975	- 19 025		6 975	6 975
	13-4	8 000	4 250	- 3750		4 250	4 250
	13-6	4 200	0	- 4 200		0	0
	13-7	Réalisé en interne Pays de Gex agglo				0	0
	Totaux HT	38 200	11 225	- 26 975		11 225	11 225
	Totaux TTC	45 840	13 375	- 32 465			

BUDGET	Vaud (CHF)						
	13-1	5 000					
	13-2	1 500					
	13-3	64 000					
	13-4	15 000					
	13-5	10 000					
	13-6	7 000					
	Totaux TTC	102 500					

BUDGET	Genève (CHF)						
	13-1	5 000					
	13-2	1 500					
	13-3	16 000					
	13-4	62 500					
	13-5	10 000					
	13-6	13 500					
	Totaux HT	108 500					
	Totaux TTC						

* Pour le budget Vaud et Genève, se reporter aux détails des tableaux financiers VD et GE

Plan de financement définitif :

France	%	€
Région AURA	42	5 613
Autofinancement (Pays de Gex agglo)	58	7 762
Total TTC	100	13 375

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

Le "Plan d'action transfrontalier en faveur de la grenouille agile et du sonneur à ventre jaune" réalisé en 2015 (mesures 13-1 et 13-2) a été remis à l'ensemble des partenaires de cette fiche (Pays de Gex agglo, cantons de Vaud et Genève) ainsi qu'au Conservatoire des espaces naturels de la région Rhône-Alpes. Ce document identifiait 125 sites potentiels pour des aménagements en faveur de ces deux espèces cibles et évaluait l'importance des différentes voies de migration de batraciens connues dans le secteur d'étude.

France :

Un travail très important d'animation foncière a été conduit de 2016 à 2019 pour la réalisation des aménagements prévus. En effet, la majorité des sites favorables se situent sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés. Des conventions d'autorisation de travaux ont été signées avec les propriétaires volontaires.

46 sites étaient identifiés dans l'étude réalisée en 2015 :

- Pour 27 sites, il n'a pas été possible de contacter ou rencontrer les propriétaires (absence de contact, absence de réponse au courrier,...).
- Pour 8 sites, le contact s'est soldé par un refus (refus lié à l'action conduite ou refus de l'aménagement proposé malgré la concertation)
- Au total, 11 sites sur 12 prévus ont pu être aménagés dont 6 financés via la fiche-action CCVV-13. Les 5 autres sites ont été aménagés par le Conservatoire des espaces naturels de la région Rhône-Alpes sur des sites dont il assure la gestion. Sur ces 11 sites aménagés (mesures 13-3 et 13-4) :
 - 6 sites ont été aménagés pour la Grenouille agile
 - 1 site a été aménagé pour la Sonneur à ventre jaune
 - 4 sites ont été aménagés et sont favorables aux 2 espèces

Le suivi de l'efficacité des aménagements (mesure 13-6) est réalisé en interne par Pays de Gex agglo.

Concernant cette fiche-action, le manque de maîtrise foncière a été un frein réel à la réalisation des aménagements. Un temps très conséquent a été consacré à l'animation foncière (contacts courrier et téléphone, rencontres sur place,...) pour un taux de réalisation via la fiche-action CCVV13 de 6 sites sur 12 prévus, soit 50% (hors sites aménagés par le CENRA).

TRA	Action 15	DGE-Biodiv-VD / État de Genève Pays de Gex agglo
Restaurer et gérer les prairies marécageuses riches en sanguisorbes		

OBJECTIFS	Du contrat	
	1	Conserver, restaurer et coordonner la gestion des réservoirs de biodiversité
	Spécifiques de l'action	
	A	Développer des prairies humides à Sanguisorbe (prairies à Molinie en général) favorables aux azurés des paluds et de la sanguisorbe (<i>Maculinea nausithous</i> et <i>teleius</i>)
	B	Favoriser les échanges entre populations d'azurés, condition nécessaire pour leur maintien à long terme
	C	Assurer le maintien de la totalité des populations de papillon <i>Maculinea</i> du territoire

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A à C	15-0	Mutualiser les expériences, localiser les sites pertinents	Oui	2015
		15-1	Élaboration d'un plan de gestion pluriannuel	Oui	2015
		15-2	Animation foncière	Oui	2015-2019
		15-3a	Restauration physique des sites drainés ou remblayés (FR)	Non	-
		15-3a	Restauration physique des sites (VD)	Oui	2014-2019
		15-3b	Gestion de la végétation (GE)		
		15-3b	Gestion de la végétation (VD) : Bois Ruiné, Bucley	Oui	2014-2019
		15-3b	Gestion de la végétation (VD) : Grand Bataillard	Oui	2014-2019
		15-3b	Gestion de la végétation (FR)	Oui	2016-2019
		15-3c	Lutte contre les plantes invasives (FR)	Oui	2016-2019
		15-3c	Lutte contre les plantes invasives (VD)	Oui	2014-2019
		15-3d	Organisation des travaux de restauration (FR)	Oui	2016-2019
		15-4	Suivis (GE)		
		15-4	Suivis (VD)	Oui	2019
		15-4	Suivi des espèces indicatrices (FR)	Oui	2016-2019
		15-5	Valorisation des sites et gestion de la fréquentation, notamment sur le marais de Faizin (Grilly)	Non	-
		15-6	Animation, coordination et suivi technique de l'action	Oui	2015-2019
	Avancement moyen de l'action (%)			(FR) 80%	

INDICATEURS		Réponse aux objectifs				Évaluation
		1	A	B	C	
	Nombre de sites et surfaces de prairies humides restaurés	X	X	X		FR : Travaux de gestion de la végétation et de lutte contre les EEE initiées ; travaux de restauration des prairies humides à conduire suite aux études hydrologiques en cours notamment sur les marais de St Gix et Faizin. VD : Tous les travaux prévus ont été réalisés.
	Nombre de sites où la présence de <i>Maculinea</i> est avérée	X	X	X	X	FR : Voir rapports de suivis annuels « Suivi de <i>Lycaena dispar</i> , <i>Phengaris (Maculinea) teleius</i> & <i>P. nausithous</i> » réalisés de 2016 à 2019 inclus.

	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
BUDGET	France (€)						
	15-0	25 000	29 000	+4 000		29 000	29 000
	15-1						
	15-2	11 250	4 250	-7 000		4 250	4 250
	15-3a	85 000	22 340	-62 660		22 340	22 340
	15-3b	40 000	6 885	-33 115		6 885	6 885
	15-3c	68 725	26 315,50	-42 409,50		26 315,50	26 315,50
	15-3d	20 250	7 205	-13 045		7 205	7 205
	15-4	20 500	14 265	-6 235		14 265	14 265
	15-5	11 500	2 000	-9 500		2 000	2 000
	15-6	23 400	13 948,41	-9 451,59		13 948,41	13 948,41
	Totaux HT	305 625	126 208,91	-179 416,09		126 208,91	126 208,91
	Totaux TTC	366 750	133 987,41	-232 762,59			

BUDGET	Vaud (CHF)						
	15-3a	6 480	6 480	0			
	15-3b	38 880	48 393	+9 513			
	15-3c	25 920	25 529,10	-390,90			
	15-3d	4 320	4 320	0			
	15-4	12 960	12 960	0			
	Totaux TTC	88 560	97 682,10	+9 122,10			

BUDGET	Genève (CHF)						
	15-3b	14 000					
	Totaux HT	14 000					
	Totaux TTC						

* Pour le budget Vaud et Genève, se reporter aux détails des tableaux financiers VD et GE

Plan de financement définitif :

	%	€
FEDER	25,1	74 668,50
Région AURA	55,7	13 180,80
Agence de l'Eau RMC	9,8	12 549,90
Autofinancement (Pays de Gex aggro)	9,4	33 588,22
Total TTC	100	133 987,41

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

France :

Suite aux inventaires et recherches menés en 2015, des notices de gestion pluriannuelles ont été produites sur 4 prairies humides : Marais de St Gix, Marais de Faizin, Marais d'Arbère et Sources du Flon (15-0 et 15-1). L'animation foncière a été initiée sur ces sites dès 2016 (15-2) et a permis de mettre en œuvre rapidement les premières actions de gestion de la végétation pour certains sites (Marais de St Gix par exemple) ; pour d'autres sites, le morcellement de la propriété privée a nécessité un travail plus long ; les 1^{ères} actions ont pu être engagées dès 2018 (Marais de Faizin, par exemple). Les actions mises en œuvre ont consisté à :

- Restauration de la végétation (15-3b) : coupe et arrachage de ligneux sur Marais de Faizin, Sources du Flon
- Lutte contre les plantes invasives (15-3c) : lutte contre le solidage sur Marais de St Gix, Sources du Flon, Marais de Faizin et lutte contre la renouée du Japon sur Marais d' Arbère

Concernant la restauration physique des sites drainés ou rembayés (15-3a), une étude du fonctionnement hydrologique des Marais de St Gix et de Faizin a été lancée fin 2018 et s'est terminée fin 2019. L'objectif de cette mission est de réaliser une étude du fonctionnement hydrologique et identifier les enjeux hydrologiques de ces deux sites puis de définir les travaux à

mener pour restaurer la fonctionnalité hydrologique de ces deux marais. Les éventuels travaux de restauration qui pourraient être préconisés ne seront pas réalisés sous ce contrat.

Le suivi d'espèces indicatrices (15-4) a consisté en un suivi annuel de 2016 à 2019 des populations de *Maculinea*. En 2018, le suivi a été complété par un inventaire des fourmis du genre *Myrmica* sur les 4 sites.

La mesure 15-5 « Valorisation des sites et gestion de la fréquentation », ajoutée dans le cadre du bilan mi-parcours, a concerné le marais de Faizin par la réalisation d'une étude des scénarii d'aménagement d'un sentier pédestre afin de relier le hameau de Crépillon au bourg de Grilly suite à une demande de la commune. Finalement, il est prévu qu'un cheminement piéton soit aménagé le long de la départementale dans le cadre de l'aménagement de la ZAC située en bordure de site.

L'animation, coordination et suivi technique de l'action (15-6) ainsi que l'organisation des travaux (15-3d) ont été menées par Pays de Gex aggro et le CENRA dans le cadre de la convention de partenariat signée en 2015.

Vaud (Suisse) :

Les trois sites concernés par la mesure bénéficient d'un plan de gestion récent. Ceux-ci ont été mis en œuvre pendant la période de 2014-2019 et continueront à l'être au-delà du contrat corridors, ceci au travers de la gestion des biotopes d'importance nationale par la DGE-BIODIV.

La restauration physique des sites a consisté :

- Pour le site du Bois Ruiné : un débroussaillage des prairies à molinie, créations de bassières (couplées avec Mesure 13 / Grenouille agile) avec des pentes douces afin de favoriser la végétation des marais et une gestion agricole des prairies pour pérenniser la mise en lumière (contrats d'exploitations).
- Pour le site du Bucley (*cf. Pro Natura*) : des fauches sectorielles avec évacuation du produit de coupe sont réalisées en fonction de la gestion recommandée par Emmanuel Wermeille (11.2014) et François Clot (Suivi des Spiranthes – DGE-BIODIV)
- Pour le site du Grand Bataillard :
 - 1) Débroussaillages des saules qui envahissent le marais et création d'un plan d'eau favorable aux limicoles
 - 2) Création de bassières pour la grenouille agile et le sonneur à ventre jaune
 - 3) Décapage de plusieurs surfaces densément recouverte de solidage géant
- Pour le site des Iles-de-Bogis : débroussaillages des aulnes qui envahissent le pâturage humide et gestion agricole (pâturage par les Aurochs) hors périodes sensibles pour la flore (contrats d'exploitations).

La gestion des 4 sites consiste en un fauchage automnal, la lutte contre le solidage géant (arrachage et fauchage estival de surfaces denses).

Le suivi des *Maculinea* est en cours dans le cadre du projet transfrontalier POLCCA. Il a mis en évidence la présence de 2 espèces seulement au Bucley et aux Iles de Bogis.

TRA	Action 17	CENRA / État de Genève DGE Biodiv-VD
Restaurer les grands marais du secteur Vesancy-Versoix		

OBJECTIFS	Du contrat	
	1	Conserver, restaurer et coordonner la gestion des réservoirs de biodiversité
	Spécifiques de l'action	
	A	Restaurer et maintenir l'intérêt des grands marais du périmètre du contrat corridors afin qu'ils restent des secteurs privilégiés pour la biodiversité dans le réseau de corridors du secteur Vesancy-Versoix

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A	17-1	Maitrise foncière (FR)	Oui	2014-2019
		17-2a	Restauration de la végétation (GE)	Oui	2014-2019
		17-2a	Restauration de la végétation (VD)		
		17-2a	Restauration de la végétation (FR)	Oui	2014-2019
		17-2b	Entretien de la végétation (GE)		
		17-2b	Entretien de la végétation (VD)		
		17-2b	Entretien de la végétation (FR)	Oui	2014-2019
		17-2c	Lutte contre les plantes invasives (FR)	Oui	2014-2019
		17-2c	Lutte contre les plantes invasives (VD)		
		17-3	Étude hydrologiques (FR)	Oui	2014-2018
		17-4	Aménagements de plans d'eau (VD)		
		17-6	Suivis de l'efficacité des interventions sur la biodiversité (GE)		
		17-6	Suivis de l'efficacité des interventions sur la biodiversité (VD)		
		17-6a	Suivis flore et végétation (FR)	Oui	2014-2019
		17-6b	Suivis faune (FR)	Oui	2014-2019
		17-6c	Suivis de gestion (FR)	Oui	2014-2019
		17-7	Rédaction d'un document de gestion transfrontalière	Oui	
		17-8	Concertation et gestion administrative (FR)	Oui	2014-2019
17-9		Valorisation au public	Oui	2015-2019	
17-10		Création de mares	Oui	2018-2019	
Avancement moyen de l'action (%)				(FR) 95%	

INDICATEURS		Réponse aux objectifs		Évaluation
		2	A	
	Surface (m²) de marais restauré et surface d'habitats remarquables fonctionnels	X	X	FR : 70 000 m² de marais restaurés
	Présence des espèces cibles/patrimoniales	X	X	FR : L'évaluation sera effectuée lors de la mise à jour du plan de gestion
	Évolution de la surface envahie par le solidage	X	X	FR : -60% de surface envahie par le solidage

	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
BUDGET	France (€)						
	17-1	28 500	30 642	+ 2 142		30 642	27 583
	17-2a	168 000	131 493	-36 507		131 493	122 519
	17-2b	73 200	65 723	-7 477		65 723	56 711
	17-2c	68 480	45 121	-23 359		45 121	20 590
	17-3	53 210	66 535	+13 325		66 535	65 761
	17-6a	23 500	19 917	-3 583		19 917	19 417
	17-6b	39 000	31 500	-7 500		31 500	31 000
	17-6c	16 500	15 000	-1 500		15 000	14 500
	17-7	3 500	3 500	0		3 500	3 500
	17-8	41 550	49 144	+7 594		49 144	38 303
	17-9	25 470	33 189	+7 719		33 189	31 600
	17-10	21 340	20 556	-784		20 556	18 303
	Totaux HT	562 250	512 320	- 49 930		512 320	449 787
	Totaux TTC	597 350	550 932	- 46 418			

BUDGET	Vaud (CHF)						
	17-2a	38 339					
	17-2b	97 605					
	17-2c	197 055					
	17-4	291 460					
	17-6	16 200					
	17-7	7 560					
	Totaux TTC	648 218					

BUDGET	Genève (CHF)						
	17-2a	48 200					
	17-2b	68 417					
	17-6	30 000					
	17-7	7 000					
	Totaux HT	153 837					
	Totaux TTC						

* Pour le budget Vaud et Genève, se reporter aux détails des tableaux financiers VD et GE

Plan de financement définitif :

	%	€
FEDER	34	185 249
Agence de l'eau RMC	38	210 512
Département de l'Ain	27	148 848
Région AURA	2	10 465
Total TTC	101*	550 932

*Les financements affichés sont supérieurs aux dépenses réalisées (101%). En effet, le financement FEDER (et cofinancement AERMC) court jusqu'en 2020. Le solde n'a pas encore été établi et les dépenses ne sont pas encore toutes réalisées. Les financements obtenus seront donc équilibrés avec les dépenses réelles lors de la réalisation de la demande de solde. De plus, les financements obtenus sont à mettre en face des dépenses TTC, qui s'appliquent uniquement aux prestations externes, le CEN RA n'étant pas assujetti à la TVA.

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

France :

- 17-2a, 17-2b, 17-2c : certaines opérations de restauration de la végétation, d'entretien et de lutte contre les plantes invasives ont été très efficaces les premières années, ce qui permet de diminuer le coût des opérations les années suivantes.
- 17-8 : le traitement administratif, notamment la gestion des financements FEDER, la gestion et l'encadrement des prestations et les échanges avec les partenaires se sont avérés plus chronophages que prévu.
- 17-8, 17-10, 17-2c : ces actions de suivis, lutte contre les plantes invasives et traitement administratif sont encore en cours de réalisation. Le contrat FEDER a été établi pour la période 2017-2020. Ces actions seront donc encore d'actualité fin 2019 et début 2020.
- 17-2 : les travaux de restauration de la végétation ont consisté à réaliser des fauches manuelles ou mécaniques, notamment par bandes successives, d'arrachage de ligneux. L'entretien de la végétation est réalisé en grande majorité par la mise en place de pâturage (marais des bidonnes), comprenant également la mise en place et l'entretien des parcs de pâturage (clôture, abreuvement...) ;
- 17-1 : la maîtrise foncière a permis de consolider la mise en œuvre des actions sur les sites concernés.
- 17-3 : cette ligne comprend principalement les études préalables concernant la restauration du marais de Prodon. Cette restauration a fait l'objet d'un financement hors contrat corridors (non comptabilisé ici). Elle comprend l'étude portant sur le marais d'Arbère et l'extension du plan de gestion.
- 17-6 : les suivis permettent de suivre l'efficacité des interventions par la mise en œuvre de protocole standardisé : suivi de l'efficacité et de l'impact du pâturage, mise en place de suivi Rhoméo (protocole reconnu par l'OFB au niveau national pour le suivi de milieux humides), suivi espèce (maculinea)
- 17-8 : les actions de communication et de valorisation ont consisté à faire connaître auprès du grand public et des scolaires les milieux, leur richesse et leur fragilité. Des sorties scolaires et des interventions au sein des établissements scolaires ont été réalisés. De plus, un travail de sensibilisation et d'échange a été réalisé auprès des usagers (propriétaire, agriculteur) et des partenaires (appui pour la mise en place de panneau d'information).

TRA	Action 19a	Les agriculteurs contractants
Mettre en œuvre des mesures agro-environnementales dans le cadre du réseau agro-environnemental du nord du Pays de Gex		

OBJECTIFS	Du contrat	
	2	Garantir la perméabilité et la non constructibilité des liaisons biologiques
	Spécifiques de l'action	
	A	Favoriser la biodiversité en milieux agricoles par la mise en œuvre des mesures agro-environnementales (structures et pratiques favorables)
	B	Favoriser les connexions entre milieux ouverts et cours d'eau / forêts et favoriser les déplacements

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A et B	19a-1	Implantation de culture intermédiaire	Supprimé	-
		19a-2	Implantation de couvert enherbé sans fertilisation	Supprimé	-
		19a-3	Absence de fertilisation sur prairie	Supprimé	-
		19a-4	Limitation de la fertilisation sur prairie	Supprimé	-
		19a-5	Entretien de haie 1 côté	Supprimé	-
		19a-6	Entretien de haie 2 côtés	Supprimé	-
		19a-7	Maîtrise de l'embroussaillage	Supprimé	-
		19a-8	Prairie fleurie	Supprimé	-
		19a-9	HERBE 09 : gestion pastorale	Oui	2016-2021
		19a-10	HERBE 09 + OUVERT 02 : gestion pastorale avec ouverture	Oui	2016-2021
		19a-11	HERBE 07 : prairie fleurie	Oui	2016-2021
		19a-12	HERBE 03 : absence de fertilisation	Oui	2016-2021
		19a-13	COUVER 06 : implantation d'un couvert herbacé	Oui	2016-2021
		19a-14	HERBE 03 + COUVER 06 : absence de fertilisation et implantation d'un couvert herbacé	Oui	2016-2021
		19a-15	HERBE 03 + HERBE 06 : absence de fertilisation et retard de fauche	Oui	2016-2021
		19a-16	HERBE 06 : retard de fauche	Oui	2016-2021
		19a-17	LINEA 01 : entretien d'une haie	Oui	2017-2021
	Avancement moyen de l'action (%)			65 %	

INDICATEURS		Réponse aux objectifs			Évaluation
		2	A	B	
	Surfaces contractualisées en MAEC	X	X	X	162 ha
	Se référer aux indicateurs définis dans les MAEC souscrites		X	X	-

BUDGET (€)	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation	Engagé HT	Liquidé HT
	19a-9	26 404	15 220,02	-11 183,98	15 220,02	0
	19a-10	19 903,5	0	-19 903,50	0	0
	19a-11	9 901,5	10 716,72	+815,22	10 716,72	0
	19a-12	1 629,25	1 111,15	-518,10	1 111,15	0
	19a-13	21 543,75	6 291,30	-15 252,45	6 291,30	0
	19a-14	57 768	25 932,42	-31 835,58	25 932,42	0
	19a-15	32 685	3 508,19	-29 176,81	3 508,19	0
	19a-16	22 909,5	46 239,01	+23 329,51	46 239,01	0
	19a-17	9 000	84,60	-8 915,40	84,60	0
	Totaux HT	201 744,50	109 103,41	-92 641,09	109 103,41	0
	Totaux TTC	201 744,50	109 103,41	-92 641,09		

Plan de financement définitif:

	%	€
Région AURA	50	54 551,70
FEADER	50	54 551,71
Total TTC	100	109 103,41

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

Les MAEC ont été contractualisées sur deux années pour une durée de 5 ans. Les engagements pris en 2016 courent jusqu'en 2020 et les engagements pris en 2017 courent jusqu'en 2021, on peut donc considérer l'avancement moyen de l'action à 65 %.

Le tableau « Budget » anticipe le montant versé par mesure sur 5 ans pour les MAEC contractualisées par des exploitations situées sur les communes du périmètre du Contrat Corridors Vesancy-Versoix (CCVV), qui s'achèveront, selon leur année de contractualisation, fin 2020 ou fin 2021. Le montant liquidé est donc différent du montant contractualisé, au moment du bilan final du CCVV.

Les informations sur les montants versés au moment du bilan final ne nous ont pas été transmises par la DDT. Ces informations faisant défaut, nous avons extrapolé, que le montant « engagé HT » était le montant « Définitif (ou prévisionnel définitif) HT », et indiqué comme nul le montant « liquidé HT ».

ANI	Action 19b	Pays de Gex agglo
Animer le réseau agro-environnemental du nord du Pays de Gex		

OBJEC-TIFS	Du contrat	
	2	Garantir la perméabilité et la non-constructibilité des liaisons biologiques
	Spécifiques de l'action	
	A	Accompagner la mise en place de structures et de pratiques favorables à la biodiversité en zone agricole

AVANCEMENT TECHNIQUE INITIAL	Objectifs	Mesure prévue		Mesure réajustée
		N°	Libellé	
	A	19b-1	Préparation des MAET : localisation des surfaces et cahier des charges MAET	19b-y
		19b-2		
		19b-3	Relance et information des agriculteurs (réunion collective)	
		19b-4		
		19b-5	Travail cartographique	
		19b-6		
		19b-7	Travail cartographique (cartographe)	
		19b-8	Dossier MAET pour Coream	
		19b-9		
		19b-10	Contractualisation : accompagnement des exploitants	19b-z
		19b-11		
		19b-12	Diagnostic pastoral (pour l’engagement unitaire Gestion pastorale) et suivi	
		19b-13		
		19b-14	Évaluation prairies fleuries (élaboration fascicule et vérification de la présence des fleurs) – état initial	
		19b-15		
		19b-16	Suivi, accompagnement et évaluation auprès des agriculteurs	
		19b-17		
	Avancement moyen de l’action (%)			100 %

AVANCEMENT TECHNIQUE REAJUSTE	Objectifs	Mesure réajustée		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A	19b-y	Élaboration du PAEC (2015)	Oui	2015
		19b-z1	Animation préalable et accompagnement à la contractualisation (2017)	Oui	2017
		19b-z2	Diagnostics généraux préalables à la contractualisation (2017)	Oui	2017
		19b-z3	Diagnostics spécifiques HERB_07 et HERB_09 (2017)	Oui	2017
		19b-z4	Suivi individuel des exploitants à n+1 (2017 et 2018)	Oui	2017-2018
		19b-z5	Animation globale PAEC (2018)	Oui	2018
		19b-z6	Bilan mi-parcours PAEC (2018)	Oui	2018
	Avancement moyen de l'action (%)			100 %	

INDICA-TEURS		Réponse aux objectifs		Évaluation
		2	A	
	Nombre d'agriculteurs participant à la démarche		x	10 exploitations ont contractualisé des MAEC sur le territoire du CCVV (24 sur l'ensemble du PAEC)
	Surface de MAEC contractualisées		x	162 ha sur CCVV (409,41 ha sur l'ensemble du PAEC / prévisions 505 ha)

BUDGET (€)	N° mesure	Prévisionnel HT	Définitif ou prévisionnel définitif HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
	France						
	19b-y	16 020,60	16 020,60	0		16 020,60	16 020,60
	19b-z1	4 000	3 885,00	-115,00		3 885,00	3 885,00
	19b-z2	16 500	10 320,00	-6 180,00		10 320,00	10 320,00
	19b-z3	11 000	7 880,00	-3 120,00		7 880,00	7 880,00
	19b-z4	8 250	6 699,38	-1 550,62		6 699,38	6 699,38
	19b-z5	3 850	3 946,25	+ 96,25		3 946,25	3 946,25
	19b-z6	2 300	2 382,50	+ 82,50		2 382,50	2 382,50
	Totaux HT	61 920,60	51 133,73	-10 786,87		35 113,13	35 113,13
	Totaux TTC	74 304,72	58 760,48	- 15 544,24			

Plan de financement prévisionnel :

	%	€
Région AURA	50	29 380,24
FEADER	50	29 380,24
Total TTC	100	58 760,48

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

Dans le tableau « indicateurs », le nombre d'exploitations ayant contractualisé et la surface en ha contractualisée concernent les communes situées sur le périmètre CCVV, comparés avec le nombre d'exploitations et d'hectares sur l'ensemble du PAEC. Le tableau « budget » comprend les actions d'animation, diagnostics, suivis et bilan réalisés en 2017 et 2018 sur l'ensemble du PAEC du Pays de Gex, réunissant les territoires des contrats corridors Vesancy-Versoix (CCVV) et Mandement-Pays-de-Gex (CCMPG), comme mentionné ci-dessus, suite à la modification de la fiche Action 19b lors du bilan à mi-parcours.

En effet, à mi-parcours, il a été proposé de répartir l'animation et la mise en œuvre du PAEC, sur toute sa durée, par contrat, pour simplifier la gestion des demandes de financement :

- Animation et mise en œuvre 2016 : financée via CCMPG / 42
- Animation et mise en œuvre 2017 : financée via CCVV /19b
- Animation et mise en œuvre 2018 : financée via CCVV /19b
- Animation et mise en œuvre 2019 : financée via CCMPG / 42
- Animation et mise en œuvre 2020 : financée via CCMPG / 42
- Animation et bilan 2021 : financée via CCMPG / 42

TRA	Action 20	Pays de Gex agglo
Maintenir non boisées les prairies existant encore sur les bas-monts		

OBJEC-TIFS	Du contrat	
	1	Conserver, restaurer et coordonner la gestion des réservoirs de biodiversité
	Spécifiques de l'action	
	A	Assurer le maintien de milieux ouverts de qualité sur le piémont du Jura

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A	20-1	Élaboration des notices de gestion	Oui	2015
		20-2	Girobroyage	Oui	2016-2019
		20-3	Arrachage	Non	-
		20-4	Clôtures électriques	Oui	2017-2018
		20-5	Points d'eau	Non	-
		20-6	Organisation des travaux	Oui	2016-2019
		20-7	Lutte contre les EEE	Oui	2016-2019
		20-8	Suivis faune/flore/habitats	Oui	2018
		20-9	Canalisation de la fréquentation	Oui	2017-2018
		20-10	Animation et suivi de l'action	Oui	2015-2019
	Avancement moyen de l'action (%)			90%	

INDICA-TEURS		Réponse aux objectifs		Évaluation
		1	A	
	Surface d'habitats fonctionnels restaurés ou préservés	X	X	À évaluer lors du renouvellement du plan de gestion.

BUDGET (€)	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation	Engagé HT	Liquidé HT
	20-1	15 000	15 000	0	15 000	15 000
	20-2	36 000	28 618	-7 382	28 618	28 618
	20-3	5 500	0	-5 500	0	0
	20-4	15 000	8 994,32	-6 005,68	8 994,32	8 994,32
	20-5	6 000	0	-6 000	0	0
	20-6	11 500	8 765	-2 735	8 765	8 765
	20-7	1 500	0	-1 500	0	0
	20-8	5 500	4 405	-1 095	4 405	4 405
	20-9	2 750	1 400	-1 350	1 400	1 400
	20-10	3 000	1 430	-1 570	1 430	1 430
	Totaux HT	101 750	68 612,32	-33 137,68	68 612,32	68 612,32
	Totaux TTC	122 100	74 079,78	-48 020,22		

Plan de financement définitif :

	%	€
FEDER	70	51 889,86
Région AURA	4	3 000
Autofinancement (Pays de Gex agglo)	26	19 189,92
Total TTC	100	74 079,78

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

L'élaboration des notices de gestion (20-1) a débuté en 2015, impliquant un retard de la mise en œuvre des premiers travaux (à partir de 2016). Suite à l'élaboration de ces documents, il est apparu que :

- la commune de Gex a souhaité mettre en œuvre elle-même les mesures nécessaires ; Pays de Gex agglo n'est donc pas intervenu sur le site du Florimont ;
- la concertation, la situation foncière et agricole du Mont Mourex n'a pas permis de mettre en œuvre les mesures prévues ;

Les travaux se sont donc concentrés sur les sites de Vesancy et d'Echenevex.

Des travaux de girobroyage (20-2) ont été réalisés sur Vesancy (broyage de restauration, d'entretien, coupe de ligneux) et sur Echenevex (coupe de ligneux). Les travaux d'arrachage (20-3) n'ont pas été mis en œuvre car ceux-ci génèrent l'apparition de cailloux en surface pouvant gêner le pâturage.

Une clôture électrique (20-4) a été implantée en 2018 sur le bas-mont de la Pierre à Echenevex. Aucun point d'eau (20-5) n'a été installé (mesure non pertinente sur la période concernée). La lutte contre les espèces exotiques envahissantes (20-7) a été conduite sur les 2 bas-monts ; elle concernait des petits foyers de solidage. Pour le bas-mont d'Echenevex, les agriculteurs ont été formés pour s'en charger. Pour le bas-mont de Vesancy, l'arrachage des petits foyers a été réalisé lors des différentes interventions de l'Atelier Chantier d'insertion (Pays de Gex agglo) et n'a pas généré de surcoût.

Des suivis faune/flore (20-8) ont été mis en œuvre en 2018 :

- suivi lépidoptères sur Vesancy, réalisé par un prestataire externe ;
- inventaire de l'Aster amelle sur le bas-mont de la Pierre à Echenevex, réalisé par le CENRA ;

Il s'est avéré nécessaire de canaliser la fréquentation sur les sites (20-9). Ont été installés :

- en 2017, deux passages piétons (type tourniquets) sur le sentier de randonnée communautaire traversant une parcelle du bas-mont de la Pierre à Echenevex. Une signalétique adaptée a été installée. Ces travaux ont été réalisés et pris en charge par le service Randonnée de Pays de Gex agglo dans le cadre de l'entretien et l'amélioration des itinéraires.
- Un passage VTT et des baguettes électrifiées ont été installées sur la route forestière au nord du bas-mont de Vesancy pour faciliter la circulation.

L'organisation des travaux ainsi que l'animation et le suivi de l'action ont été réalisés par le CENRA dans le cadre de la convention de partenariat pluriannuelle CENRA-Pays de Gex agglo signée en 2015 (mesures 20-6 et 20-10).

TRA	Action 23	CENRA État de Genève DGE Biodiv-VD
Créer des milieux favorables à la Bacchante dans les Bois de Versoix et le pied du Jura		

OBJECTIFS	Du contrat	
	1	Conserver, restaurer et coordonner la gestion des réservoirs de biodiversité
	Spécifiques de l'action	
A	Recréer des milieux favorables à la Bacchante afin de permettre le maintien et la recolonisation de l'espèce dans les différents massifs boisés du périmètre du contrat	

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A	23-1	Etat des lieux (FR)	Oui	2016
		23-2	Suivi de l'espèce à Versoix (GE)	Oui	
		23-3a	Suivi de l'espèce à Foretaille (GE)	Oui	
		23-3b	Entretien de Foretaille (GE)	Oui	
		23-4	Suivi de l'espèce à Bucley Tropaz (VD)	Oui	2015
		23-5	Amélioration de l'habitat Bucley Tropaz (VD)	Oui	
	Avancement moyen de l'action (%)			(FR) 100%	

INDICA- TEURS		Réponse aux objectifs		Évaluation
		1	A	
	Évolution des populations de bacchante dans le secteur	X	X	FR : état des lieux réalisé / évolution non évaluée
	Surface (m²) entretenue en faveur de la bacchante	X	X	FR : état des lieux réalisé / travaux non prévus dans la fiche-action

BUDGET	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation	Engagé HT	Liquidé HT
	France (€)					
	23-1	4 000	4 130	+ 130	4 130	4 130
	Totaux HT	4 000	4 130	+ 130	4 130	4 130
	Totaux TTC	4 000	4 130	+ 130		

BUDGET	Vaud (CHF)					
	23-4	3 564				
	Totaux TTC	3 564				

BUDGET	Genève (CHF)					
	23-2	5 500	5 500	0	5 500	5 500
	23-3a	75 000	75 000	0	75 000	75 000
	23-3b	16 000	16 000	0	16 000	16 000
	Totaux HT	96 500				
	Totaux TTC					

* Pour le budget Vaud et Genève, se reporter aux détails des tableaux financiers VD et GE

Plan de financement définitif :

	%	€
Département de l'Ain	70	2 891
Région AURA	10	413
Autofinancement (CENRA)	20	826
Total TTC	100	4 130

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

France : l'état des lieux a été réalisé.

TRA	Action 31	Ornex
Aménager un passage à faune sous la route entre le bassin de rétention du Marquet (Collex) et le bois sur Vessy		

OBJECTIFS	Du contrat	
	3	Solutionner les goulets et obstacles entravant le transit des espèces
	Spécifiques de l'action	
	A	Faciliter les déplacements pour la petite faune entre les deux réservoirs humides que sont le bois sur Vessy et le bassin de rétention du Marquet

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A	31-1	Étude de quantification des écrasements	Oui	2016
		31-2	Avant-projet détaillé et MOE	Supprimé	-
		31-3	Construction du passage à faune	Supprimé	-
		31-4a	Maîtrise d'œuvre et dossiers réglementaires liés à la mesure 31-4b	Oui	2017-2019
		31-4b	Aménagement d'un chapelet de mares	Oui	2017-2019
		31-5a	Plantation d'un verger communal	Oui	2017-2019
		31-5b	Renforcement des alignements historiques de chênes	Oui	2017-2019
		31-5c	Plantation de haies bocagères	Oui	2017-2019
	Avancement moyen de l'action (%)			100	

INDICATEURS		Réponse aux objectifs		Évaluation
		2	A	
	Nombre d'animaux accidentés sur la route	X	X	Non renseigné
	Linéaire de corridors rendus plus fonctionnels sur la commune	X	X	Non renseigné

BUDGET (€)	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
	31-1	4 974	4 974	0		4 974	4 974
	31-2	0	0	0		0	0
	31-3	0	0	0		0	0
	31-4a	7 000	7 000	0		7 000	7 000
	31-4b	50 000	50 000	0		50 000	50 000
	31-5a	10 000	10 000	0		10 000	10 000
	31-5b	7 500	7 500	0		7 500	7 500
	31-5c	8 000	8 000	0		8 000	8 000
	Totaux HT	87 474	87 474	0		87 474	87 474
	Totaux TTC	104 968,8	104 968,8	0			

Plan de financement prévisionnel :

	%	€
FEDER	50	52 484
Département de l'Ain	16,7	17 495
Autofinancement (Commune Ornex)	33,3	34 989,8
Total TTC	100	104 968,8

➔ Information importante : le budget et le plan de financement définitifs de l'action n'ayant pas été fournis pour l'établissement du bilan final, les informations indiquées sont prévisionnelles.

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

Selon la phase ferme réalisée en 2016, les enjeux pour les amphibiens ou la petite faune ont été jugés mineurs. La phase conditionnelle n'a pas été déclenchée.

En revanche, au vu des études en cours (action CCVV 2), la commune a souhaité renforcer les trames verte et bleue sur son territoire, justifiant l'ajout d'un nouvel indicateur et la proposition de nouvelles mesures.

La commune a souhaité en effet renforcer l'un des corridors écologiques de grande importance du territoire gessien sur lequel d'importantes pressions sont exercées. Le projet a donc visé à diversifier et améliorer la qualité des milieux existants pour pérenniser les trames bleue et verte. La commune a souhaité également valoriser les aménagements afin de sensibiliser au maximum ses habitants, y compris les scolaires.

Le projet a consisté à :

- Trame bleue :
 - o Aménagement d'un chapelet de mares sur la commune favorisant la création de milieux humides pionniers (mares temporaires favorables aux sonneurs à ventre jaune et grenouilles agiles notamment), ou de milieux humides pérennes, favorables aux amphibiens comme aux odonates. Ces aménagements comprennent l'installation d'un poste d'observation à visée pédagogique.
- Trame verte :
 - o Plantation d'un verger communal visant à préserver le patrimoine génétique local et à créer des milieux favorables à la diversité biologique.
 - o Renforcement des alignements historiques de chênes. Ces derniers sont d'extraordinaires habitats pour plusieurs espèces d'oiseaux et d'insectes menacés (Grand Capricorne, Lucane cerf-volant, chauves-souris, etc). Ils servent également de structure guide pour les corridors biologiques et favorisent les déplacements de la petite, moyenne et grande faune.
 - o Plantation de haies bocagères favorables aux déplacements de la faune et servant d'habitat à de nombreuses espèces (oiseaux, mammifères, insectes).

ETU	Action 37	Pays de Gex agglo/DGE-BIODIV
Préciser les mesures nécessaires pour améliorer la circulation des espèces du corridor bleu des Pralies aux Bidonnes et en piémont		

OBJECTIFS	Du contrat	
	2	Garantir la perméabilité et la non-constructibilité des liaisons biologiques
	Spécifiques de l'action	
	A	Maintenir, voire recréer, les connexions biologiques entre le piémont du Jura et la Versoix
	B	Maintenir, voire recréer, les connexions biologiques entre les marais du piémont du Jura.

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A et B	37-1	Inventaire des écrevisses et des obstacles	Supprimé	-
		37-2	Inventaire des zones relais entre Pralies et Bidonnes	Oui	2015
		37-3	Inventaire des zones relais du piémont du Jura	Oui	2015
		37-4	FR – Mise en place des outils	Via action 2	-
		37-5	FR- Création et/ou gestion de zones relais		-
	Avancement moyen de l'action (%)			100	

INDICATEURS	Initialement proposé	Réponse aux objectifs			Évaluation
		2	A	B	
	Définition précise des mesures utiles à réaliser pour améliorer le corridor bleu	X	X	X	Programme de mesures proposées dans le rapport d'études « Amélioration de la circulation des espèces du corridor bleu des Pralies aux Bidonnes et en Piémont » (n+p, 2015)

BUDGET	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif ou prévisionnel définitif HT	Variation	Engagé HT	Liquidé HT
	France (€)					
	37-1	Supprimé à mi-parcours			0	0
	37-2	4 320	4 320	0	4 320	4 320
	37-4	Via action CCVV 2		0	0	0
	37-5					
	Totaux HT	4 320	4 320	0	4 320	4 320
	Totaux TTC	5 184	5 184	0		

BUDGET	Vaud (CHF TTC)					
	37-3	9 502	9 502	0	9 502	9 502
	Totaux HT	9 502	9 502	0	9 502	9 502

Plan de financement définitif :

France	%	€
Région AURA	50	2 592
Département de l'Ain	18,5	960
Autofinancement (Pays de Gex agglo)	31,5	1 632
Total TTC	100	5 184

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

France :

L'étude a été réalisée en 2015 par le canton de Vaud et Pays de Gex agglo. Après discussion avec la Fédération des Pêcheurs de l'Ain, il n'a pas semblé pertinent de mandater un inventaire des écrevisses côté français, cela ayant été fait en interne par la Fédération, dans le cadre du plan départemental d'action écrevisses. La mesure 37-1 a donc été retirée à mi-parcours.

Les travaux et inscriptions réglementaires étaient prévus via l'action CCVV2. Concernant la réalisation des travaux, une partie des actions à mener ont été intégrées au 2nd Contrat de rivières « Pays de Gex-Léman » dans le cadre du bilan mi-parcours (travaux ventilés sur plusieurs fiches-actions du CR2).

Vaud:

Le rapport final "Amélioration de la circulation des espèces du corridor bleu des Pralies aux Bidonnes et en piémont" a été rendu au canton de Vaud et Pays de Gex aggro fin 2015. Ce document identifie les mesures à mettre en œuvre sur des zones relais existantes ou potentielles (20 sur France et 19 dans le canton de Vaud). Ces mesures consistent en des revitalisations de milieux naturels dégradés (débroussaillage, restauration des conditions hydrologique, lutte contre les néophytes invasifs, etc.). La mise en œuvre du rapport était prévue en 2019 avec un budget supplémentaire alloué par la DGE-Biodiv. Les propositions d'aménagement n'ont pas pu être réalisées en raison des contraintes liées à l'hydrogéologie.

TRA	Action 39	Pays de Gex agglo
Éradiquer l'écrevisse signal (<i>Pacifastacus leniusculus</i>) dans un plan d'eau situé à proximité du marais de Brou		

OBJECTIFS	Du contrat	
	1	Conserver, restaurer et coordonner la gestion des réservoirs de biodiversité
	Spécifiques de l'action	
	A	Préserver les populations d'écrevisses à pieds blancs (espèce protégée identifiée dans la Directive « habitats-Faune – Flore » annexes II et V et convention de Berne annexe III).
	B	Tester une technique innovante et sans produit chimique d'éradication de l'écrevisse signal

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A	39-1	Pose de nasses relevées à 24h ou 48h et enregistrement	Oui	2014
		39-2	Évaluation environnementale	Oui	2014
	A et B	39-3	Prospection de vérification de faisabilité et bathymétrie	Oui	2015
		39-4	Inventaire faunistique	Oui	2015
		39-5	Chiffrage des options	Oui	2015
		39-6	Dossier loi sur l'eau et autorisation perturbation des espèces protégées	Oui	2015
		39-7	Prospection de vérification	Oui	2015
		39-8	Pêche de sauvetage et stabulation	Supprimé	-
		39-9	Clôture et pose	Oui	2015
		39-10	Location chaudière, motopompe et carburant	Supprimé	-
		39-11	Achat réservoir souple 100 m ³	Supprimé	-
		39-12	Suivi	Supprimé	-
		39-13	Coordination/partage des résultats avec VD et GE	Oui	2014-2015
	Avancement moyen de l'action (%)			100	

INDICATEURS		Réponse aux objectifs			Évaluation
		1	A	B	
	Évolution du linéaire colonisé par les écrevisses	X	X	X	Cours d'eau colonisé par l'écrevisse signal

BUDGET (€)	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
	39-1	3 083	3 083	0		3 083	3 083
	39-2	7 400	7 400	0		7 400	7 400
	39-3	2 600	2 600	0		2 600	2 600
	39-4						
	39-5						
	39-6	3 060	3 060	0		3 060	3 060
	39-7						
	39-8	Supprimé à mi-parcours				0	0
	39-9	900	900	0		900	900
	39-10	Supprimé à mi-parcours				0	0
	39-11	Supprimé à mi-parcours				0	0
	39-12	Supprimé à mi-parcours				0	0
	39-13	Réalisé en interne Pays de Gex agglo				0	0
	Totaux HT	17 043	17 043	0		17 043	17 043
	Totaux TTC	20 452	20 452	0			

Plan de financement définitif :

	%	€
FEDER	40	8 181
Département de l'Ain	40	8 181
Autofinancement (Pays de Gex agglo)	20	4 090
Total TTC	100	20 452

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

En 2014, les études préalables de faisabilité ont été réalisées. En 2015, les prospections et évaluations nécessaires à la mise en œuvre de la technique d'éradication des écrevisses signal (par injection de vapeur) ont été lancées. Malheureusement, entre 2014 et 2015, les écrevisses signal ont colonisé le cours d'eau de Nuticelle situé à l'aval de l'étang infesté. Dès lors, il n'a plus été jugé efficace et judicieux de poursuivre le projet, considérant que l'écrevisse signal avait déjà colonisé le cours d'eau. C'est pourquoi la totalité de la technique d'éradication n'a pas été mise en œuvre, justifiant l'abandon de certaines mesures.

ANI	Action 41	Pays de Gex aggro / Régionyon État de Genève / Communes GE
Sensibiliser les scolaires de primaire et de collège à la notion de corridors biologiques		

OBJECTIFS	Du contrat	
	4	Communiquer et sensibiliser
	Spécifiques de l'action	
A	Sensibiliser les élèves des écoles primaires françaises et suisses et collèges français ou cycle genevois aux thématiques de biodiversité, habitats et corridors biologiques	

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A	41-1	Adaptation des supports	Oui	2015-2016
		41-2	Impression du dossier et des affiches	Oui	2017
		41-3	Animations primaire	Oui	2015-2019
		41-4	Animations collège	Oui	2017
Avancement moyen de l'action (%)			(FR) 95%		

INDICA-TEURS		Réponse aux objectifs		Évaluation
		4	A	
	Nombre de classes et d'élèves ayant bénéficié des animations	X	X	FR : 38 classes (34 primaires + 4 collèges), 988 élèves VD : 10 à 15 classes par an + 4 classes et plusieurs centres aérés pour Vague de Peur

BUDGET	N° mesure	Prévisionnel HT	Définitif ou prévisionnel réajusté HT	Variation	Engagé HT	Liquidé HT
	France (€)					
	41-1	5 400	3 290,67	-2 109,33	3 290,67	3 290,67
	41-2	1 130	0	-1 130	0	0
	41-3	23 000	11 161,94	-11 838,06	11 161,94	11 161,94
	41-4	7 000	453,85	-6 546,15	453,85	453,85
	Totaux HT	36 530	14 906,46	-21 623,54	14 906,46	14 906,46
	Totaux TTC	43 836	15 233,78	-38 602,22		

BUDGET	Vaud (CHF TTC)					
	41-1	9 123,80				
	41-2	1 570				
	41-3	25 920				
	41-4	3 456				
	Totaux HT	40 070				
	Totaux TTC					

BUDGET	Genève (CHF)					
	41-1	8 448				
	41-2	1 454				
	41-3	24 000				
	41-4	3 200				
	Totaux HT	37 102				
	Totaux TTC					

* Pour le budget Vaud et Genève, se reporter aux détails des tableaux financiers VD et GE

Plan de financement définitif :

France	%	€
Région AURA	40	6 093,51
Département de l'Ain	19,6	2 981,29
Autofinancement (Pays de Gex agglo)	40,4	6 158,98
Total TTC	100	15 233,78

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

France :

- Animations primaires :

Les animations ont été réalisées en interne par les animateurs nature du service « Éducation au Développement Durable » de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex. Ainsi, en plus des 3 demi-journées d'animations par classe, il faut ajouter ½ journée de préparation par classe.

À partir de 2017, les demi-journées de sortie ont été proposées uniquement aux alentours des écoles : en plus de favoriser la découverte à proximité immédiate, les déplacements en bus ont été évités, justifiant les économies réalisées sur les transports.

Le nombre de classes participant aux animations sur le thème corridors est en variation permanente. En effet, le service « Éducation au Développement Durable » de Pays de Gex agglo propose au total 7 thèmes d'animation différents. Les enseignants alternent donc les sujets abordés d'une année à l'autre. De plus, ces animations « corridors » se déroulent aux alentours de l'école, ne requérant pas de transport en bus. Pour certains enseignants, cela constitue un frein, car il n'y a pas le côté « exceptionnel » apporté par une sortie éloignée de l'école. D'autres thèmes, comme ceux dédiés à la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaine du Jura, sont donc plébiscités.

Enfin, le turn-over important des enseignants dans le Pays de Gex génère un besoin permanent de communiquer auprès des enseignants sur l'existence des animations proposées et de leur contenu.

- Animation collèges :

Le thème est bien adapté aux collégiens. Cependant, les demi-journées complètes sont difficiles à mettre en œuvre pour les collèges, qui ont souvent des cours sur des plages horaires de 2h maximum. Cela implique donc une coordination entre les différents professeurs, qui n'est pas toujours évidente.

Vaud (Suisse) :

- Animations primaires :

Lors de la préparation de la mise en œuvre de cette fiche de mesure, il s'est avéré que les supports développés par l'État de Genève et ceux existants (guide de La Salamandre) ne nécessitaient pas de développement supplémentaire. Ainsi l'accent a été mis sur les animations en elle-même. Dans ce cadre, elles ont été coordonnées avec celles déjà engagées, par le réseau agro-écologique de Terre Sainte. La demande est en constante augmentation si bien que les communes de Terre Sainte ont validé leur participation supplémentaire pour offrir plus d'animations. Pour l'établissement Elisabeth de Portes, une séance d'information a été organisée, mais les demandes d'animation n'ont pas suivi. Un projet pédagogique est en cours et se poursuivra hors contrat-corridor.

- Animations secondaires :

Le gymnase est la formation supérieure, qui prépare les adolescents à la maturité, ce n'est donc pas l'équivalent du cycle et du collège. Il n'est pas envisagé de proposer des animations aux gymnasiens. En revanche, les établissements secondaires du périmètre devaient être approchés d'ici la fin de la mise en œuvre du contrat.

À noter : Manque de ressources humaines pour suivre et mener à bien l'ensemble des fiches à la hauteur des montants prévus. De plus, le poste de la cheffe de projet était vacant tout le premier semestre 2019.

ETU	Action 42	LPO État de Genève / DGE-Biodiv VD
Identifier les continuums à chauves-souris		

OBJECTIFS	Du contrat	
	2	Garantir la perméabilité et la non-constructibilité des liaisons biologiques
	Spécifiques de l'action	
	A	Compléter les connaissances liées à l'identification des continuums à chauves-souris sur l'ensemble du secteur
	B	Poursuivre l'étude des continuums à chauves-souris sur l'ensemble du secteur
	C	Réaliser une cartographie complète des continuums à chauves-souris
	D	Protéger les continuums à chauves-souris

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A, B et C	42-1	Suivi télémétrique, Céligny (terrain)	Oui	2015
		42-2	Suivi télémétrique, Céligny (rapport, traitement des données, cartographie)	Oui	2017
		42-3	Suivi télémétrique du Mont Morez (terrain)	Oui	2015-2016
		42-4	Suivi télémétrique du Mont Morez (rapport, traitement des données, cartographie)	Oui	2017
		42-5	Inventaire Bois de Vèraz – hameau de Brétigny (terrain)	Oui	2015
		42-6	Inventaire Bois de Vèraz – hameau de Brétigny (rapport, traitement des données, cartographie)	Oui	2017
		42-7	Synthèse de l'ensemble des suivis, croisement avec la cartographie aérienne nocturne et identification de mesures	Oui	2017
	Avancement moyen de l'action (%)			100%	

INDICATEURS		Réponse aux objectifs					Évaluation
		2	A	B	C	D	
	Nombre de chauves-souris suivies		X	X			10 en France / 4 en Suisse
	Nombre d'espèces de chauves-souris suivies		X	X			17
	Nombre de corridors identifiés				X	X	20 en France / 10 en Suisse

BUDGET	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
	France (€)						
	42-3	23 534	23 594	+ 60		23 594	23 594
	42-4	2 060	1 800	- 260		1 800	1 800
	42-5	2 062	1 760	- 302		1 760	1 760
	42-6	1 785	1 487	- 298		1 487	1 487
	42-7	0	0	0		0	0
	Totaux HT	29 441	28 641	- 800		28 641	28 641
	Totaux TTC	29 441	29 441	0			

BUDGET	Genève (CHF)						
	42-1	31 470					
	42-2	8 000					
	42-7	6 667					
	Totaux HT	46 137					
	Totaux TTC						

BUDGET	Vaud (CHF TTC)						
	42-7	7 200					
	Totaux HT	7 200					
	Totaux TTC						

* Pour le budget Vaud et Genève, se reporter aux détails des tableaux financiers VD et GE

Plan de financement définitif :

FRANCE	%	€
Région AURA	50	14 720,5
FEDER	50	14 720,5
Autofinancement (Pays de Gex agglo)	0	0
Total TTC	100	29 441

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

France :

Au total, 14 individus de 4 espèces (barbastelle d'Europe, murin à moustaches, murin de Natterer et murin de Daubenton) ont été suivis sur l'ensemble des secteurs (Mont Mourex et Céligny). Le suivi de ces individus a permis l'identification de 18 gîtes, de 30 zones de chasse et d'estimer les trajectoires empruntées en vol (carte 28).

Concernant l'utilisation du paysage par les chauves-souris en déplacement, des conclusions communes peuvent être établies pour les deux zones. En effet, les trajectoires identifiées suivent les linéaires de haies, ripisylves, boisements et lisières de boisements (réseau de haies entre Mourex et Tutegnny, cordons boisés du Brassu, ripisylve au nord des Hauts de Cessy, etc.). La mise en parallèle de ces résultats avec le réseau de trame noire existant dans le secteur de Vesancy-Versoix (carte 29), montre que la grande majorité des déplacements et territoires de chasse identifiés au cours des deux études se trouvent dans des corridors noirs.

Afin d'assurer le maintien des populations de chauves-souris, il convient, sur l'ensemble de la zone, de préserver les éléments du paysage permettant aux chauves-souris d'effectuer leurs déplacements, de se nourrir (zones de chasse), de se reposer et de se reproduire (gîtes d'été, de transit et gîtes d'hiver). Il est essentiel de conserver les connexions (trames vertes, bleues et noires) entre les zones de chasse et les gîtes (sites de parturition et d'hivernage) ; en préservant les zones boisées, les haies, en tendant à l'arrêt de l'utilisation des produits chimiques, en conservant les corridors noirs. La diminution de la pollution lumineuse est très importante afin de préserver les corridors verts, bleus, les zones de chasse et les gîtes. Enfin, il pourrait être pertinent que des actions de communication/sensibilisation auprès des acteurs décisionnaires du territoire soient conduites afin d'aider à la réalisation concrète de ces recommandations de gestion.

Suisse :

La synthèse des différents travaux a été réalisée en 2019.

ANI	Action 46	Pays de Gex aggro / Régionyon État de Genève
Animer, suivre et évaluer la mise en œuvre du contrat corridors		

OBJECTIFS	Du contrat	
	4	Communiquer et sensibiliser
	Spécifiques de l'action	
	A	Mettre en place un comité de suivi, assurer l'animation globale de contrat et son évaluation
	B	Assurer le suivi technique et financier des actions du contrat
	C	Organiser l'évaluation du projet, établir les bilans

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A et B	46-1	Organisation et frais liés aux COPIL	Supprimé	-
		46-2	Organisation et frais liés aux groupes techniques	Supprimé	-
	C	46-3	Bilan de mi-parcours du contrat corridors	Oui	2016
		46-4	Bilan final du contrat corridors	En cours	2019-2021
		46-5	Suivre les mesures de gestion et les travaux sur les populations halieutiques : inventaires piscicole et astacicole (FR) – Bilan du contrat	Supprimé	-
		46-6	Études complémentaires et échanges techniques à l'échelle du contrat corridors	En cours	2020-2021
	Tous	46-7	1 poste chargé de mission « préservation, restauration et valorisation des milieux naturels » à 100% sur 5 ans à Pays de Gex aggro	Oui	2014-2019
		46-8	1 poste technicien « préservation, restauration et valorisation des milieux naturels » à 100% sur 5 ans à Pays de Gex aggro	Oui	2014-2019
		46-9	1 poste à 25% sur 5 ans au sein de l'État de Genève	Non	-
		46-10	Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour Régionyon		
		46-11	Poste d'assistante administrative (2017 à 2019) (FR)	Oui	2017-2019
		46-12	Frais indirects FEDER (20% de la masse salariale) (FR)	Oui	2017-2019
	Avancement moyen de l'action (%)			(FR) 90%	

INDICATEURS		Réponse aux objectifs				Évaluation
		4	A	B	C	
	Nombre de comités de pilotage et nombre moyen de participants	X	X	X		5 comités de pilotage seront mis en œuvre sur le temps du contrat. 4 ont été conduits (2014, 2015, 2016, 2018) et 1 reste à venir (bilan final 2020). En moyenne, 26 personnes étaient présentes (23 pers. mini à 31 pers. maxi).
	Nombre de mesures réalisées inscrites au contrat				X	Voir tableau d'avancement du bilan final

	N° mesure	Prévisionnel HT	Définitif ou prévisionnel définitif HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
BUDGET	France (€)						
	46-1		Supprimé à mi-parcours			0	0
	46-2		Supprimé à mi-parcours			0	0
	46-3		Réalisé en interne Pays de Gex agglo			0	0
	46-4	10 000	10 000	0		10 000	0
	46-5		Supprimé à mi-parcours			0	0
	46-6	16 700	16 700	0		16 700	0
	46-7	270 000	299 882,80	-295 317,20		299 882,80	299 882,80
	46-8	203 000					
	46-11	23 000					
	46-12	99 200					
	Totaux HT	621 900	326 582,80	-295 317,20		326 582,80	299 882,80
	Totaux TTC	870 840	331 922,80	-295 317,20			

BUDGET	Vaud (CHF)						
	46-1		Réalisé en interne			0	0
	46-2		Réalisé en interne			0	0
	46-3		Réalisé en interne			0	0
	46-4	13 500					
	46-6	AMO					
	46-10	189 000					
	Totaux HT	202 500					
	Totaux TTC						

BUDGET	Genève (CHF)						
	46-1	4 188					
	46-2	10 438					
	46-3		Réalisé en interne			0	0
	46-4	12 500					
	46-6	20 813					
	46-9	125 000					
	Totaux HT	172 939					
	Totaux TTC						

* Pour le budget Vaud et Genève, se reporter aux détails des tableaux financiers VD et GE

Plan de financement définitif :

France	%	€
FEDER	40,6	134 714,64
Région AURA	2,9	9 612
Agence de l'eau RMC*	4	13 350
Autofinancement (Pays de Gex agglo)	52,5	174 246,16
Total TTC	100	331 922,80

* L'agence de l'eau participe au financement des postes par ailleurs via le 2nd Contrat de rivières « Pays de Gex-Léman » (action VAL 1-1)

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

France :

Les frais liés aux postes au sein de Pays de Gex agglo, structure porteuse, sont regroupés et comprennent :

- 1 poste de chargé de mission « Préservation, restauration et valorisation des milieux naturels » (2014 à 2019) (46-7 et 11) ;
- 1 poste de technicien « Préservation, restauration et valorisation des milieux naturels » (2014 à 2019) (46-8 et 11) ;

- 1 poste d'assistante administrative (2017-2019, ajout dans le cadre du bilan mi-parcours) (46-11);
- 1 forfait de frais indirect FEDER (20% de la masse salariale) (46-12).

Les montants de subvention présentés tiennent compte pour les dossiers soldés, des montants réellement perçus et pour les dossiers en cours (FEDER, tranche 2017-2019, 48-7/8-11-12), des montants sollicités.

Une étude d'évaluation de l'outil sera conduite, en complément du bilan technique et financier réalisé par les structures porteuses. Cette mission sera conduite sur l'année 2020 (46-4 et 46-6).

Vaud :

Pour les partenaires vaudois, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, n'a pas été engagée pour la mise en œuvre du contrat. Cet appui sera dépensé pour le bilan mi-parcours et le rapport final ainsi que pour l'appui à la mise en œuvre de certaines mesures du contrat (Pollution lumineuse, mesure 60, etc.). Le montant prévu semble dépasser les besoins.

À noter : Manque de ressources humaines pour suivre et mener à bien l'ensemble des fiches à la hauteur des montants prévus. De plus, le poste de la cheffe de projet était vacant tout le premier semestre 2019.

Genève :

Le poste à 25% au sein de l'État de Genève n'a pas été créé. Un assistant à maîtrise d'ouvrage engagé à 50% sur la mise en œuvre des contrats corridors porte assistance sur certaines mesures de ce contrat.

ANI	Action 47	Pays de Gex aggro / Régionyon État de Genève
Informar la population sur la signature du contrat corridors et sur la mise en œuvre des actions		

OBJECTIFS	Du contrat	
	4	Communiquer et sensibiliser
	Spécifiques de l'action	
	A	Informar la population sur la signature du contrat corridors et sur la mise en œuvre des actions
	B	Sensibiliser la population sur les corridors biologiques et la biodiversité

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A et B	47-1	Conférence de presse	Oui	2014-2019
		47-2	Appui rédactionnel et mise en page de la lettre d'information	Oui	2014-2019
		47-3	Impression de la lettre d'information	Oui	2014-2019
		47-4	Contenu pages internet contrat corridors (assuré par structures porteuses en lien avec la chargée de communication du Grand Genève »)	Oui	2014-2019
	Avancement moyen de l'action (%)			(FR) 100	

INDICATEURS	Initialement proposé	Réponse aux objectifs			Évaluation
	Nombre de consultations de la page internet Contrat corridors du site Grand Genève	X	X	X	Non renseigné
	Nombre de lettres d'information envoyées	X	X	X	4 lettres d'information 'La Trame' ont été éditées (2014, 2015, 2017 et 2018)
	Nombre de communiqués de presse	X	X		FR : 6 communiqués spécifiques CCVV

BUDGET	N° mesure	Prévisionnel HT	Définitif ou prévisionnel définitif HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
	France (€)						
	47-1	2 000	0	-2 000		0	0
	47-2	0	0	0		0	0
	47-3	790	790	0		790	790
	Totaux HT	2 790	790	-2 000		790	790
	Totaux TTC	3 348	948	-2 400			

BUDGET	Vaud (CHF)						
	47-1	2 614					
	47-2	9 639					
	47-3	2 160					
	Totaux HT	14 413					
	Totaux TTC						

BUDGET	Genève (CHF)						
	47-1	0					
	47-2	0					
	47-3	0					
	Totaux HT	0					
	Totaux TTC	0					

* Pour le budget Vaud et Genève, se reporter aux détails des tableaux financiers VD et GE

Plan de financement définitif :

France	%	€
Région AURA	50	474
Département de l'Ain	16,7	158
Autofinancement (Pays de Gex agglo)	33,3	316
Total TTC	100	948

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

Quatre lettres d'information 'La Trame' ont été éditées (2014, 2015, 2017 et 2018). Pays de Gex agglo a pris à sa charge l'édition et la publication des deux premières lettres d'information ; Régionyon et le Canton de Genève celles des 3 lettres suivantes. Lors du bilan à mi-parcours, il est adressé un dossier de presse et la lettre d'information « bilan intermédiaire » à la presse.

Une conférence de presse est envisagée en fin de procédure dans le cadre du bilan final.

ANI	Action 48a	Pays de Gex aggro / Régionyon État de Genève
Sensibiliser les élus aux corridors biologiques		

OBJECTIFS	Du contrat	
	4	Communiquer et sensibiliser
	Spécifiques de l'action	
	A	Sensibiliser les élus à leurs responsabilités dans ce contrat corridors
	B	Expliquer aux élus les enjeux des corridors biologiques
	C	Présenter les travaux menés au cours de l'année et/ou ceux à venir (retour sur investissement)

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A, B et C	48a-1	Organisation	Oui	2015-2017
		48a-2	Animation	Oui	2015-2017
		48a-3	Transport	Non	-
		48a-4	Matériel nécessaire à l'animation	Oui	2015-2017
	Avancement moyen de l'action (%)			(FR) 50%	

INDICATEURS		Réponse aux objectifs				évaluation
		4	A	B	C	
	Nombre d'évènements organisés et nombre d'élus participants	X	X	X		FR : 20 participants sur l'atelier Trame verte réalisé en 2017
	Nombre de sorties organisées présentant des actions réalisées				X	1 atelier Trame bleue (espace à réserver aux cours d'eau) en 2015 et 1 atelier Trame verte et réseaux agro-environnementaux en 2017

BUDGET	N° mesure	Prévisionnel HT	Définitif ou prévisionnel définitif HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
	France (€)						
	48a-1		Réalisé en interne Pays de Gex aggro			0	0
	48a-2		Réalisé en interne Pays de Gex aggro			0	0
	48a-3	2 000	0	-2 000		0	0
	48a-4	1 000	97,5	-902,5		97,5	97,5
	Totaux HT	3 000	97,5	-2 902,5		97,5	97,5
	Totaux TTC	3 600	117	-3 483			

BUDGET	Vaud (CHF TTC)						
	48a-1		Réalisé en interne Canton de Vaud				
	48a-2		Réalisé en interne Canton de Vaud				
	48a-3	5 400					
	48a-4	361					
	Totaux HT	5 761					
	Totaux TTC						

BUDGET	Genève (CHF)						
	48a-1		Réalisé en interne État de Genève				
	48a-2		Réalisé en interne État de Genève				
	48a-3	5 000					
	48a-4	334					
	Totaux HT	5 334					
	Totaux TTC						

* Pour le budget Vaud et Genève, se reporter aux détails des tableaux financiers VD et GE

Plan de financement définitif :

France	%	€
Région AURA	50	58,5
Autofinancement (Pays de Gex agglo)	50	58,5
Total TTC	100	117

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :**France :**

L'objectif est de sensibiliser les élus aux corridors écologiques et aux thématiques qui leur sont directement liées. Une première session a été réalisée en partenariat avec le Canton de Genève et Régionyon en décembre 2015 sur la thématique de l'espace à réserver aux cours d'eau.

En mai 2017, une sortie sur les réseaux agro-environnementaux et la trame verte a été menée à Vesancy. Cette sortie a eu lieu le jeudi 4 mai 2017 et a rassemblé une vingtaine de participants. Aucun transport n'a été pris en charge par les structures porteuses : les participants se sont rendus sur le site de la Chapelle de Rianmont (Vesancy) par leurs propres moyens.

Les ateliers à destination des élus sont très appréciés, notamment pour leur aspect transfrontalier. En revanche, il reste extrêmement difficile de trouver des dates permettant de drainer un nombre important d'élus, car les agendas sont très chargés et les contraintes sont réelles par rapport aux sorties de terrain (à réaliser de jour, par températures clémentes, en semaine,...)

Région Nyon :

Pour l'année 2017, la sortie des élus a été organisée en synergie avec la fiche 60, Conférence sur la pollution lumineuse.

Pour les années 2018 et 2019, les formations aux élus ont été organisées en commun avec le contrat corridors « Lac-Pied du Jura ». Les lignes 48-3 et 48-4 du budget participent au financement de l'organisation de la conférence.

À noter : Manque de ressources humaines pour suivre et mener à bien l'ensemble des fiches à la hauteur des montants prévus. De plus, le poste de la cheffe de projet était vacant tout le premier semestre 2019.

ANI	Action 48b	Pays de Gex aggro / Régionyon Céligny / Versoix / Bellevue
Sensibiliser les riverains aux corridors biologiques		

OBJECTIFS	Du contrat	
	4	Communiquer et sensibiliser
	Spécifiques de l'action	
	A	Promouvoir les outils existants visant à améliorer et à préserver la perméabilité du tissu urbain
	B	Améliorer la perméabilité de la zone urbanisée, en particulier la zone villa ainsi que les propriétés en bordure de cours d'eau, pour le passage de la petite et moyenne faune
	C	Sensibiliser les riverains à la présence ainsi qu'aux déplacements de la faune et à l'intérêt d'entretenir les berges

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A	48b-2	Communication préalable pour la mise en œuvre des actions de sensibilisation	Oui	2015-2019
	B et C	48b-1	Sensibilisation	Oui	2015-2019
		48b-3	Organisation de journée de sensibilisation sur l'aménagement des jardins respectueux de l'environnement	Oui	2015-2019
		48b-4	Organisation de chantiers participatifs	Oui	2015-2017
		48b-5 (GE)	Soutien aux groupes de propriétaires privés dans la mise en œuvre d'études spécifiques		
		48b-5 (FR/VD)	Soutien aux groupes de propriétaires privés dans la mise en œuvre d'études spécifiques	Supprimé (FR, VD)	-
	Avancement moyen de l'action (%)			(FR) 75%	

INDICATEURS		Réponse aux objectifs				Évaluation
		4	A	B	C	
	Nombre de journées de sensibilisation organisées	X	X	X	X	FR : 37 demi-journées réalisées soit 18,5 jours
	Nombre de chantiers participatifs organisés	X	X	X	X	FR : 3 chantiers participatifs organisés
	Nombre d'études spécifiques réalisées	X			X	FR : 0 étude spécifique réalisée

BUDGET	N° mesure	Prévisionnel HT	Définitif ou prévisionnel définitif HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
	France (€)						
	48b-2	3 000	0	-3 000		0	0
	48b-1	12 240	7 648,75	-4 591,25		7 648,75	7 648,75
	48b-3						
	48b-4						
	48b-5	Supprimé à mi-parcours				0	0
	Totaux HT	15 240	7 648,75	-7 591,25		7 648,75	7 648,75
	Totaux TTC	18 288	7 683,48	-10 604,52			

BUDGET	Vaud (CHF TTC)						
	48b-2	2 160					
	48b-3	9 504					
	48b-4	9 504					
	48b-5	13 500					
	Totaux HT	34 668					
	Totaux TTC						

BUDGET	Genève (CHF)						
	48b-2	2 000					
	48b-3	8 800					
	48b-4	8 800					
	48b-5	12 500					
	Totaux HT	31 100					
	Totaux TTC						

* Pour le budget Vaud et Genève, se reporter aux détails des tableaux financiers VD et GE

Plan de financement définitif :

France	%	€
Région AURA	50	3 841,74
Autofinancement (Pays de Gex agglo)	50	3 841,74
Total TTC	100	7 683,48

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

France

Les événements grand public ont tous été réalisés en interne par le service « Éducation au développement durable » :

- 37 demi-journées ont ainsi été proposées. Certains événements ont attiré peu de public.

- 3 chantiers participatifs ont été proposés sur la thématique des plantes exotiques envahissantes. Le dernier, mis en place le 8 juillet 2017, n'a attiré qu'un seul participant.

Suite à ce faible intérêt pour ce genre d'événement par le grand public, les chantiers citoyens n'ont pas été reconduits les années suivantes.

Vaud & Région Nyon (Suisse) :

Cette fiche est finalement réalisée dans les autres fiches de sensibilisation et d'AMO, notamment à travers le journal La Trame.

À noter : Manque de ressources humaines pour suivre et mener à bien l'ensemble des fiches à la hauteur des montants prévus. De plus, le poste de la cheffe du projet était vacant tout le premier semestre 2019.

ANI	Action 50	Pays de Gex aggro / Régionyon État de Genève
Mettre en place des sorties pédagogiques dans le cadre de la fête de la nature		

OBJECTIFS	Du contrat	
	4	Communiquer et sensibiliser
	Spécifiques de l'action	
	A	Utiliser la fête de la nature pour promouvoir le contrat corridors autour d'une thématique liée au contrat
	B	Sensibiliser la population sur les corridors biologiques et la biodiversité

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A et B	50-1	Préparation et animation des ateliers	Oui	2015-2018
		50-2	Conception des panneaux	Oui	2018
		50-3	Impression des panneaux	Oui	2018
Avancement moyen de l'action (%)			(FR) 80%		

INDICATEURS		Réponse aux objectifs			Évaluation
		4	A	B	
	Nombre de participants aux ateliers thématiques	X		X	FR : Environ 60 personnes
	Nombre d'événements organisés à l'occasion des fêtes de la Nature	X	X		FR : 4 événements organisés VD : 2016, 2017 et 2018

BUDGET	N° mesure	Prévisionnel HT	Définitif ou prévisionnel définitif HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
	France (€)						
	50-1	3 960	1 626,56	-2 333,44		1 626,56	1 626,56
	50-2	1 800	1 249,50	- 550,50		1 249,50	1 249,50
	Totaux HT	5 760	2 876,06	-2883,94		2 876,06	2 876,06
	Totaux TTC	6 912	3 125,96	-3 786,04			

BUDGET	Vaud (CHF TTC)						
	50-1	14 256					
	50-2	2 851					
	Totaux HT	17 107					
	Totaux TTC						

BUDGET	Genève (CHF)						
	50-1	13 200					
	50-2	2 640					
	50-3	Réalisé en interne État de Genève					
	Totaux HT	15 840					
	Totaux TTC						

* Pour le budget Vaud et Genève, se reporter aux détails des tableaux financiers VD et GE

Plan de financement définitif :

France	%	€
Région AURA	50	1 562,98
Autofinancement (Pays de Gex aggro)	50	1 562,98
Total TTC	100	3 125,96

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

France :

Quatre évènements ont été organisés autour de la thématique 'Fête de la Nature' : 2015, 2016, 2017 et 2018.

L'évènement réalisé en 2015 (*création de nichoir à chouette effraie*) a été réalisé en interne Pays de Gex agglomération ; les coûts associés ne sont donc pas comptabilisés dans la fiche-action.

En 2016 et 2017, Pays de Gex agglomération a décidé de ne pas tenir de stand spécifique pour la fête de la nature au mois de mai ; de nombreuses animations étant déjà proposées sur le territoire à ce moment-là. Cette animation a été reportée à des dates plus propices :

- 25 juin 2016, atelier lecture de paysage abordant la question des corridors biologiques.
- 8 octobre 2017, fête de la biodiversité, qui se tient à Ferney-Voltaire tous les ans en octobre.
- 1^{er} novembre 2018, sortie découverte prévue sur la thématique « toiles de maîtres » (découverte des orbitales).

Vaud & Région Nyon (Suisse) :

En 2016, lors de la fête de la nature, un tour à vélo de la biodiversité a été organisé dans le périmètre de Terre Sainte. Le message de cette matinée était de découvrir la biodiversité, de comprendre la notion de corridors et de présenter un jardin potager biologique (jardin au naturel). Le nombre de participants était de 15. Un article dans le Journal de La Côte a fait mention de cette sortie.

En 2017, la participation à la fête de la Nature sera proposée en coordination avec le Contrat corridors Lac-Pied du Jura. Ce coût (10 450 CHF) est donc imputé sur le CCLPDJ. En 2019, faute de personnel, aucune organisation n'a eu lieu pour la fête de la Nature. Animation scolaires et Fête de la nature mise en place par Région de Nyon en collaboration avec le Parc Jura Vaudois en 2017 (portant sur les abeilles et les corridors biologiques) et en collaboration avec le Musée du Léman en 2018 (jeu participatif "Vague de Peur" sur le rôle des corridors biologiques). Pas d'action en 2019 dû à la vacance du poste.

À noter : Manque de ressources humaines pour suivre et mener à bien l'ensemble des fiches à la hauteur des montants prévus. De plus, le poste de la cheffe du projet était vacant tout le premier semestre 2019.

ANI	Action 57	Pays de Gex aggro État de Genève
Sensibiliser le grand public via l'utilisation de l'exposition itinérante dédiée au cerf		

OBJECTIFS	Du contrat	
	4	Communiquer et sensibiliser
	Spécifiques de l'action	
A	Faire découvrir le cerf au grand public dans le bassin genevois, ainsi que l'importance de la préservation des corridors biologiques pour la conservation et la survie de l'espèce	

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A	57-1	Transport – montage – démontage de l'exposition	Oui	2015
		57-2	Vernissage / conférence de presse	Oui	2015
		57-3	Guide pour le vernissage	Oui	2015
		57-4	Animation de la remorque mobile (+ frais de déplacement)	Non	-
		57-5	Location de l'exposition + remorque mobile (frais entretien)	Oui	2015
		57-6	Animation de l'exposition (2 demi-journées par mois)	Oui	2015
		57-7	Assurance pour l'exposition et la remorque mobile	Oui	2015
		57-8	Création du volet « corridors biologiques » (3 panneaux)	Non	-
	Avancement moyen de l'action (%)			(FR) 100%	

INDICATEURS	Initialement proposé	Réponse aux objectifs		Évaluation
		4	A	
	Nombre de jours où l'exposition a été à disposition du grand public et nombres de visiteurs potentiels	X	X	Non renseigné
	Nombre de classes ayant reçu la visite de la remorque mobile "la ballade du cerf"	X	X	FR : 5 classes de primaires

BUDGET	N° mesure	Prévisionnel HT	Définitif ou prévisionnel définitif HT	Variation	Engagé HT	Liquidé HT
	France (€)					
	57-1	1 760	1 760	0	1 760	1 760
	57-2	1 063,51	1 063,51	0	1 063,51	1 063,51
	57-3	0	0	0	0	0
	57-4	1 250	1 250	0	1 250	1 250
	57-5	833,33	833,33	0	833,33	833,33
	57-6	1 000	1 000	0	1 000	1 000
	57-7	613,88	821,88	+ 208	821,88	821,88
	Totaux HT	6 520,72	6 728,72	+ 208	6 728,72	6 728,72
	Totaux TTC	7 248,54	7 474,61	+ 226,07		

BUDGET	Genève (CHF)					
	57-1	2 472				
	57-4	11 000				
	57-5	2 472				
	57-6	5 280				
	57-7	1 484				
	Totaux HT	24 525				
	Totaux TTC					

* Pour le budget Genève, se reporter aux détails du tableau financier GE

Plan de financement définitif :

France	%	€
Région AURA	44	3 291
Autofinancement (Pays de Gex agglo)	56	4 183,61
Total TTC	100	7 474,61

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :**France :**

L'exposition Sacré Cerf a été exposée au Fort l'Ecluse en 2015. La remorque mobile a été déployée en 2015 auprès de 5 classes de primaires. Fin 2015, la Fédération des chasseurs de l'Ain a signalé à la CCPG ne pas être en mesure de réaliser les animations « remorque mobile » en 2016. En septembre 2016, la Fédération des chasseurs de l'Ain a confirmé son souhait de ne pas réaliser ces animations pour les années à venir ; justifiant la baisse importante du budget prévisionnel (57-4 et 57-7). L'action s'est achevée à mi-parcours du contrat.

Genève (Suisse) :

L'exposition Sacré Cerf a été exposée aux Automnales en novembre 2015 et au Muséum d'histoire naturelle de mai à août 2016. Les frais liés au passage de douane de l'exposition sont conséquents et mériteraient d'être abordés de manière globale sur toutes les expositions transfrontalières produites notamment dans le cadre des contrats corridors.

TRA	Action 58	FDC Ain État de Genève DGE Biodiv-VD
Limitier les accidents faune-traffic		

OBJECTIFS	Du contrat	
	3	Solutionner les goulets et obstacles entravant le transit des espèces
	Spécifiques de l'action	
	A	Réduire les collisions faune-traffic
	B	Rendre attentifs, sensibiliser et ralentir les automobilistes
	C	Prévenir la faune

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A, B et C	58-1	Collecter des statistiques	Oui	2015-2017
		58-2	Organisation et frais liés aux séances	Oui	2015-2017
		58-3	VD/GE - Mesures spécifiques	Oui	2015-2017
		58-4	FR – Pose des réflecteurs	Supprimé	-
		58-5	FR – Conception de panneaux	Supprimé	-
		58-6	FR – Réalisation de panneaux	Supprimé	-
		58-7	FR – Conception de silhouettes	Supprimé	-
		58-8	FR – Réalisation des silhouettes de sangliers	Supprimé	-
		58-9	FR – Réalisation des silhouettes de cerfs	Supprimé	-
		58-10	FR – Conception dépliants	Supprimé	-
		58-11	FR – Graphisme et impression des dépliants	Supprimé	-
		58-12	Suivi des animations – relevé des accidents	Supprimé	-
		58-13	GE – Conception autocollants	Non	-
		58-14	GE – Graphisme et impression des autocollants	Abandonné	-
	Avancement moyen de l'action (%)			(FR) -	

INDICATEURS		Réponse aux objectifs				Évaluation
		3	A	B	C	
	Nombre d'accidents faune – trafic		X			GE: Forte réduction en 2017 et 2018
	Nombre et efficacité des dispositifs et suivis mis en place		X	X	X	GE: Radars et panneaux mis en place chaque automne, une campagne d'information en 2018, sensibilisation des conducteurs a réduit vitesse
	Nombre de mesures de sensibilisation	X		X		GE : cf. ci-dessus

BUDGET	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
	France (€)						
	58-1		Réalisé en interne FDC01			0	0
	58-2		Pris en charge FDC01			0	0
	58-4		Supprimé à mi-parcours			0	0
	58-5		Supprimé à mi-parcours			0	0
	58-6		Supprimé à mi-parcours			0	0
	58-7		Supprimé à mi-parcours			0	0
	58-8		Supprimé à mi-parcours			0	0
	58-9		Supprimé à mi-parcours			0	0
	58-10		Supprimé à mi-parcours			0	0
	58-11		Supprimé à mi-parcours			0	0
	58-12		Supprimé à mi-parcours			0	0
	Totaux HT	0	0	0		0	0
	Totaux TTC	0	0	0			

BUDGET	Vaud (CHF)					
	58-3	13 500				
	Totaux TTC	13 500				

BUDGET	Genève (CHF)					
	58-3	12 500	21 000	+8 500	21 000	21 000
	58-13	2 112	0	-2 112	0	0
	58-14	3 000	0	-3 000	0	0
	Totaux HT	17 612	21 000	+3 388	21 000	21 000

* Pour le budget Vaud, se reporter aux détails du tableau financier VD

Plan de financement définitif :

Sans objet

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

France :

En raison de difficultés intrinsèques à la Fédération des Chasseurs de l'Ain, celle-ci n'est pas en mesure de mettre en œuvre cette action dans le cadre du contrat corridors Vesancy-Versoix. Elle a donc exprimé en septembre 2016 à Pays de Gex aggro, en tant que structure porteuse, son souhait de supprimer les crédits affectés, afin de pouvoir si besoin les basculer vers d'autres actions du contrat. Les mesures françaises concernant cette action ont donc été supprimées à mi-parcours. À noter toutefois qu'un suivi départemental des collisions a été réalisé par la Fédération en 2015. Les résultats sont cependant peu précis à l'échelle du territoire du contrat et ne donneront pas lieu à une exploitation spécifique. Les mesures prévues dans cette fiche action seront probablement réalisées, mais hors contrat, en lien avec le Département de l'Ain.

Suisse :

Pendant toute la durée du contrat, le canton de Genève a poursuivi la collecte de statistiques sur les accidents faune-circulation et a entretenu son réseau d'avertisseurs optiques/sonneurs en place sur les principales routes accidentogènes du canton, en uniformisant le matériel employé (abandon des réflecteurs "bleu" à la route de Monniaz, hors contrat corridors VV).

Les mesures spécifiques se sont concentrées sur la route de Sauvigny (Versoix GE), avec les principales étapes suivantes :

- 2015 : location de radars, premières mesures de vitesses
- 2016 : achat de radars, répétition des mesures de vitesses, cartographie des déplacements des cerfs, développement du concept d'assainissement
- 2017 : mise en place de panneau d'information et de radars permettant aux conducteur de contrôler leur vitesse durant la période la plus accidentogène (septembre à novembre, brame des cerfs)
- 2018 : Idem, plus arrêté réduisant la vitesse officiellement de 80km/h à 60 km/heure de septembre à novembre et grande campagne d'information par les médias, les réseaux sociaux et la distribution d'un feuillet d'information dans toutes les communes genevoises, vaudoises et gessiennes adjacentes (communes du contrat corridors Vesancy-Versoix) complétées par des sorties de terrain visant à sensibiliser le public et à lui montrer le bon côté de la présence des cerfs (!).

Ces actions ont permis de réduire fortement la vitesse moyenne des voitures pendant la période la plus dangereuse (on passe d'un 80 km/h mal respecté à une 60 km/h plutôt bien respecté) et aucun accident durant la période sensible en 2017 et 2018, contre 4 en 2016.

Au niveau des coûts, les radars ont coûtés environ 9'000.- frs en 2016, les panneaux 2'000.- frs en 2017 et la campagne d'information 10'000.- frs en 2018, sans parler du travail en interne et de nos collègues de l'OCT et quelques petits mandats.

Pour la suite, la réduction de vitesse saisonnière est pérennisée (en place pour 2019), et un suivi déterminera de la nécessité d'aller plus loin. Par ailleurs, le matériel de sensibilisation (notamment panneaux et feuillet d'information) est disponible pour tous les partenaires concernés par une problématique similaire.

En ce qui concerne la production et la diffusion d'autocollants du type "je ralentis car je respecte la faune", des prototypes ont été ébauchés, mais leur production a été suspendue au profit d'une diffusion large de feuillets d'information aux communes genevoises, vaudoises et gessiennes situées aux alentours de la route à risque (voir ci-dessus). La principale raison de renoncer pour l'instant à la production d'autocollants est la difficulté à contacter de manière ciblée les automobilistes concernés.

ANI	Action 60	État de Genève / Régionyon FRAPNA-Ain
Sensibiliser sur la faune nocturne et la pollution lumineuse		

OBJECTIFS	Du contrat	
	4	Communiquer et sensibiliser
	Spécifiques de l'action	
	A	Sensibiliser les élus ainsi que la population à la problématique de la pollution lumineuse et ses impacts
	B	Proposer des animations tous publics autour de la thématique de protection de la faune nocturne ainsi que de la pollution lumineuse

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A et B	60-1	Organisation et animation atelier thématique	Supprimée	-
			« Fête de la Nature – Faune nocturne »	Supprimée	-
		60-2	Organisation et animation	Oui	2016
			« Observation du ciel nocturne »	Oui	2017
		60-3	Organisation conférence transfrontalière sur la pollution lumineuse et ses impacts (lieu : France)	Oui	2016-2017
		60-4	Organiser et réaliser une conférence transfrontalière sur la pollution lumineuse et ses impacts (lieu : Suisse)		
		60-5	Projet de déploiement de l'Observatoire des Vers Luisants	Oui	2017
		60-6	Sensibilisation sur la pollution lumineuse et l'environnement nocturne et amélioration des pratiques en matière d'éclairage	Oui	2018-2019
	Avancement moyen de l'action (%)			(FR) 100%	

INDICA-TEURS		Réponse aux objectifs			Évaluation
		4	A	B	
	Nombre de journées d'animation organisées	X	X	X	FR: 43 journées d'animations organisées VD : 3 journées d'animations organisées
	Nombre de participants aux animations	X	X	X	FR : 796 participants

BUDGET	N° mesure	Prévisionnel HT	Définitif ou prévisionnel définitif HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
	France (€)						
	60-1	0	0	0		0	0
	60-2	3 000	4 348	+ 1 348		4 348	4 348
	60-3	8 000	30 308	- 8 692		30 308	30 308
	60-5	31 000					
	Totaux HT	42 000	34 656	- 7 344		34 656	34 656
	Totaux TTC	50 400	41 588	- 8 812			

BUDGET	Genève (CHF)						
	60-2	4 400					
	60-3	5 365					
	Totaux HT	9 765					

BUDGET	Vaud (CHF TTC)						
	60-1	0					
	60-2	4 752					
	60-4	1 620					
	Totaux HT	6 372	3 792	-2 850		3 792	3 792

* Pour le budget Vaud et Genève, se reporter aux détails des tableaux financiers VD et GE

Plan de financement définitif :

France	%	€
Région AURA	8,4	3 500
FEDER	87	36 171
Autofinancement (FRAPNA-Ain)	4,6	1 917
Total TTC	100	41 588

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :**France :**

Les mesures 60-2, 60-3, 60-4, 60-5 et 60-6 ont été achevées.

Les mesures 60-5 et 60-6 sont venues "remplacer" la mesure 60-1.

Les actions ayant été mises en œuvre sont les suivantes : animations scolaires, réunions d'information, réunions publiques, soirées d'analyse citoyenne de l'éclairage, soirées contées, sorties naturalistes nocturnes, ateliers de formation. La réalisation de certaines actions (réunions d'information, réunions publiques, ateliers de formation, soirées d'analyses citoyennes de l'éclairage) a été rendue difficile à cause du manque d'intérêt de la part de certaines communes du territoire et de la difficulté à mobiliser les citoyens à l'échelle d'une commune. Il a été décidé d'ouvrir les actions à l'échelle d'une commune à l'ensemble du territoire, ce qui a contribué à améliorer le nombre de participants aux actions. Toutes les actions ont été achevées en décembre 2019.

Région Nyon (Suisse) :

L'évènement « La Nuit est Belle » portée par le Grand Genève dans le cadre du OFF des Assises a permis une grande sensibilisation à ce sujet. Les Communes vaudoises ont très bien répondu à l'appel et nous avons pu constater que plusieurs étaient déjà sensibles au sujet et nous ont reparlé des conférences du contrat corridors. Elles souhaitent presque à l'unanimité des actions renforcées dans ce domaine.

À noter : Manque de ressources humaines pour suivre et mener à bien l'ensemble des fiches à la hauteur des montants prévus. De plus, le poste de la cheffe du projet était vacant tout le premier semestre 2019.

TRA	Action 63	Pays de Gex agglo
Rendre franchissables les obstacles à la migration piscicole		

OBJEC-TIFS	Du contrat	
	3	Solutionner les goulets et obstacles entravant le transit des espèces
	Spécifiques de l'action	
A	Rétablir la migration piscicole sur l'Oudar halieutique, le Grand Journans, la Varfeuille et le Lion	

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A	63-0	Études pour définir les travaux	En cours	2015-2021
		63-1	Topographie	Oui	2015
		63-2	Maîtrise d'œuvre (proposition de travaux et suivi)	En cours	2015-2021
		63-3	Dossier Loi sur l'Eau et Déclaration d'Intérêt Général	En cours	2015-2021
		63-4	Travaux 2016	En cours	2015-2021
		63-5	Travaux 2018	Supprimé	-
		63-6	Entretien	Supprimé	-
	Avancement moyen de l'action (%)			75	

INDICA-TEURS		Réponse aux objectifs		Évaluation
		2	A	
	Nombre d'obstacles à la migration piscicole ayant été aménagés et permettant la fonctionnalité du milieu	X		Travaux prévus sur 1 obstacle

BUDGET (€)	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
	63-0	11 269,81	11 269,81	0		11 269,81	6 459,25
	63-1						
	63-2						
	63-3						
	63-4	35 000	33 000	-2 000		33 000	0
	63-5	0	0	0		0	0
	63-6	0	0	0		0	0
	Totaux HT	46 269,81	44 269,81	-2 000		44 269,81	6 459,25
	Totaux TTC	55 523,77	53 123,77	-2 400			

Plan de financement prévisionnel :

	%	€
FEDER	33,3	17 707,92
Agence de l'eau RMC	25,1	13 280,94
Département de l'Ain	8,3	4 426,98
Autofinancement (Pays de Gex agglo)	33,3	17 707,93
Total TTC	100	53 123,77

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :

Sur les 6 ouvrages faisant obstacles à l'écoulement des eaux et identifiés sur cette fiche-action, il est apparu que 2 appartenait au département de l'Ain qui a réalisé des études préalables et a conclu avec les services de l'État que le bilan coûts des travaux / bénéfices écologiques étaient trop faibles pour engager des travaux sur les ouvrages.

Sur les 4 ouvrages restant à traiter, les études d'AVP mandatées par Pays de Gex agglo ont mis en évidence que :

- 2 ouvrages sur le Grand Journans (GDJ 3 et 4) présentaient un bilan coût/bénéfice défavorable. Les services de l'État ont conclu avec Pays de Gex agglo à la non nécessité d'intervenir sur ces ouvrages ;
- L'ouvrage sur la Varfeuille, à vocation routière, est en trop mauvais état pour engager des travaux sur la continuité. Des travaux pour la vocation routière de l'ouvrage doivent être engagés en premier lieu par les communes de Segny, Chevy et Echenevex. Les travaux concernant la continuité sont donc repoussés ultérieurement ;
- Des travaux ont été retenus sur l'ouvrage du Lion (LIO-3) ; le projet est conduit conjointement avec l'action 3E, reméandrement du Lion. Les travaux seront conduits en même temps que ceux du reméandrement du Lion, en 2021 (voir fiche-action CCVV3E).

ETU	Action 65	Pays de Gex DGE-Biodiv VD
Inventorier les espèces invasives floristiques - État initial et final		

OBJECTIFS	Du contrat	
	2	Garantir la perméabilité et la non-constructibilité des liaisons biologiques
	Spécifiques de l'action	
	A	Inventorier les espèces invasives floristiques avant contrat
	B	Hiérarchiser les espaces à gérer et proposer un plan de gestion
	C	Évaluer l'impact du programme de restauration et de gestion de la ripisylve sur les espèces invasives par un diagnostic final de la situation

AVANCEMENT TECHNIQUE	Objectifs	Mesure prévue		Réalisation	Planning de réalisation
		N°	Libellé		
	A et B	65-1	Bibliographie, questionnaires, rencontre des acteurs du territoire	Oui	2015-2016
		65-2	Vérification de terrain	Oui	2015-2016
		65-3	Cartographie et hiérarchisation	Oui	2015-2016
		65-4	Frais généraux de l'étude	Oui	2015-2016
		65-5	Propositions de plan d'actions	Oui	2015-2016
		65-6	Réalisation du plan de gestion proposé (mesures de lutte)	Oui	2016-2019
	C	65-7	Inventaire à l'issu de l'action pour connaître évolution	Non	-
Avancement moyen de l'action (%)				(FR) 100%	

INDICATEURS		Réponse aux objectifs				Évaluation
		2	A	B	C	
	Évolution des surfaces colonisées par les espèces invasives	X	X		X	FR : L'inventaire « État final » prévu initialement en 2019 sera réalisé sur l'ensemble du Pays de Gex, via l'action similaire n°38 du Contrat corridors vert&bleu « Mandement-Pays de Gex »

BUDGET	N° mesure	Prévisionnel réajusté à mi-parcours HT	Définitif (ou prévisionnel définitif) HT	Variation		Engagé HT	Liquidé HT
	France (€)						
	65-1	22 200	22 200	0		22 200	22 200
	65-2						
	65-3						
	65-4						
	65-5						
	65-6	50 000	17 949,82	-32 050,18		17 949,82	17 949,82
	65-7	15 000	0	- 15 000		0	0
	Totaux HT	87 200	40 149,82	-47 050,18		40 149,82	40 149,82
	Totaux TTC	104 640	46 888,03	-57 751,97			

BUDGET	Vaud (CHF TTC)						
	65-1	4 205	4 205	0		4 205	4 205
	65-2	13 418	13 418	0		13 418	13 418
	65-3	19 767	19 767	0		19 767	19 767
	65-4	3 168	3 168	0		3 168	3 168
	65-5	24 458	24 458	0		24 458	24 458
	65-6	2 112					
	65-7	3 168					
	Totaux HT	70 296					
	Totaux TTC						

* Pour le budget Vaud, se reporter aux détails du tableau financier VD

Plan de financement définitif :

France	%	€
Région AURA	66,7	31 252,33
Agence de l'eau RMC	8,1	3 807,94
Département de l'Ain	17,9	8 373,97
Autofinancement (Pays de Gex agglo)	7,3	3 453,79
Total TTC	100	46 888,03

Problématique ou commentaire particulier justifiant l'avancement de l'action :**France :**

Les inventaires ont été conduits en 2015 et le plan d'action validé en 2016 (65-1 à 5). Les mesures de lutte ont été déployées de 2017 à 2019 inclus (65-6) ; elles ont donc été conduites sur 3 années au lieu de 5 prévues initialement. Une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) a été déposée et validée en 2018 par arrêté préfectoral (conjointement avec l'action similaire n°38 du Contrat corridors vert&bleu « Mandement-Pays de Gex ») dans l'objectif de faciliter la mise en œuvre des mesures de lutte. L'inventaire « État final » prévu initialement en 2019 (65-7) sera réalisé via l'action CCMPG 38 afin de réaliser un diagnostic sur l'ensemble du Pays de Gex.

Vaud (Suisse) :

Un budget supplémentaire a été alloué par la DGE-BIODIV pour la mise en œuvre de cette étude dans les communes concernées.

Le mandat a consisté en un accompagnement personnalisé des 13 communes avec des visites de terrain, une aide à la mise en place d'une stratégie de lutte, une formation des équipes et notamment à l'outil de gestion d'Info Flora, une aide dans le cadre de la sensibilisation des citoyens. Ce mandat a remporté beaucoup de succès.

Des rencontres entre les communes concernées et les services de l'État de Vaud ont aussi été organisées afin d'échanger les expériences de terrain.

La poursuite de cet accompagnement s'est faite en 2019 dans le cadre des demandes spécifiques des communes concernées (journée citoyenne, réunion intercommunale, formation Info Flora).

La sensibilisation des particuliers et la possibilité d'acheter certaines espèces exotiques envahissantes restent problématiques.